



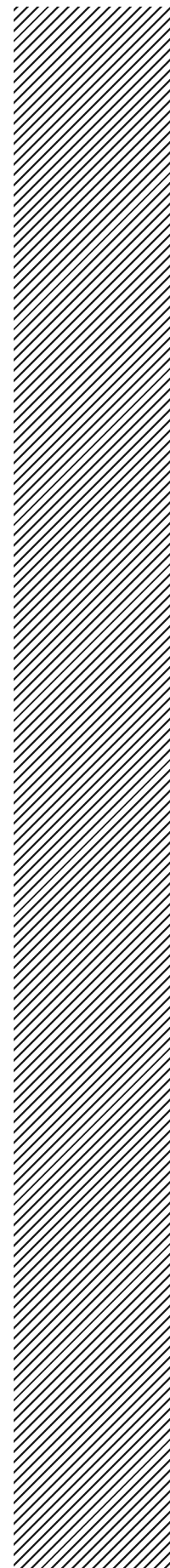
📖 ÉTUDE

# ORIENTATIONS POUR DES ESPACES PUBLICS VÉGÉTALISÉS À PARIS

CAHIER 1 : IDENTIFICATION DES SITES POTENTIELS

OCTOBRE 2020





Directrices de la publication : **Dominique ALBA**  
**Patricia PELLOUX**

Étude réalisée par : **Yann-Fanch VAULÉON**

Sous la direction de : **Patricia PELLOUX**

Cartographie et traitement statistique : **Marie-Thérèse BESSE, Yann-Fanch VAULÉON**

Photos et illustrations : **Apur sauf mention contraire**

Mise en page : **Apur**

[www.apur.org](http://www.apur.org)

# Sommaire

INTRODUCTION .....	4
<b>1.   Renforcer le réseau des rues majeures plantées parisiennes</b> .....	<b>8</b>
<b>ACTION 01</b> : Retrouver le caractère de promenade sous les 176 km de mails existants .....	10
<b>ACTION 02</b> : Renforcer le caractère de promenade sous les doubles alignements .....	15
<b>ACTION 03</b> : Améliorer la qualité paysagère des 640 km de trottoirs plantés de plus de 6 m de large .....	18
<b>ACTION 04</b> : Planter les 69 km de rues de plus de 19 m de large non plantés présentant un potentiel de plantation d'arbres au regard des réseaux .....	22
<b>ACTION 05</b> : Planter les 46 km de rues de faubourgs de 11 à 19 m non plantées présentant un potentiel de plantation d'arbres au regard des réseaux .....	27
<b>2.   Créer des rues jardins de proximité</b> .....	<b>34</b>
<b>ACTION 06</b> : Végétaliser les rues à proximité des écoles (maternelles, élémentaires, collèges, publiques et privées) .....	36
<b>ACTION 07</b> : Végétaliser les rues bordant les parcs, jardins, cimetières et terrains de sport de plein air .....	42
<b>ACTION 08</b> : Végétaliser les rues courtes et résidentielles (moins de 180 m de long) .....	48
BILAN DU POTENTIEL DE PLANTATIONS DES 8 ACTIONS .....	54
ENJEUX DE PRIORISATION ET MODALITÉS D'AMÉNAGEMENT .....	56
CARTES DE SYNTHÈSE .....	58

---

# INTRODUCTION

---

Ce rapport fait suite à l'étude « *Espaces publics à végétaliser à Paris* », réalisée dans le cadre du programme partenarial de l'Atelier et parue en juillet 2020.

Le présent rapport permet de prioriser et de scénariser les rues présentant un potentiel de végétalisation.

Ce sont ainsi :

- **176 km** de mails existants à renforcer ;
  - **14 km** de mail disparus à reconstituer ;
  - **640 km** de trottoirs plantés de plus de 6 m de large à renforcer ;
  - **261 km** de rues non plantées identifiées comme ayant un potentiel de plantation d'arbres au regard des réseaux. Parmi celles-ci, ont été priorités dans ce rapport :
- 69 km de rues de plus de 19 m ;

- 46 km de rues de faubourg ;
- 64 km de rues écoles ;
- 50 km de rues à proximité d'un parc ;
- 32 km de rues courtes et résidentielle.

Sur l'ensemble de ces rues il a été estimé le potentiel de plantation d'arbre et de végétalisation au sol (jardinières). Ces estimations ont été calculées en intégrant un coefficient de pondération défini avec les services de la Ville, pour chaque action, afin de prendre en compte les différentes contraintes de projet : passages sous portes cochères, places de livraisons, transports en commun...

Le potentiel de plantation et de surfaces végétalisables des places, placettes, forêts urbaines, ainsi que les deux grands

sites que sont les berges de Seine et le Boulevard périphérique n'est pas détaillé dans cette étude. Il pourra faire l'objet de travaux complémentaires, notamment en lien avec l'atelier Seine et l'atelier du Boulevard périphérique.

Ce travail a été réalisé dans le cadre d'un contrat de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville de Paris. Ce travail a été mené en lien étroit avec les services de la DEVE, de la DVD et de la DPE.

## Phase 1 :

de décembre 2019 à juin 2020

Étude « *Espaces publics à végétaliser à Paris* » (programme de travail partenarial de l'Apur).

Cette étude a permis d'établir les enjeux de végétalisation des rues au regard de critères historiques (promenades de Paris), écologiques (trame verte, îlots de chaleur...), morphologiques (gabarits des rues) et urbains (centralités, équipements...).

Cette étude est en ligne sur le site de l'Apur : [www.apur.org/fr/nos-travaux/espaces-publics-vegetaliser-paris](http://www.apur.org/fr/nos-travaux/espaces-publics-vegetaliser-paris)

## Phase 2 :

de juin à fin septembre 2020

Scénarios et typologies d'aménagements (contrat Ville de Paris / DEVE avec l'Apur).

**Cahier 1 :** identification des sites potentiels en vue de la sélection des espaces publics à végétaliser dans la prochaine mandature.

**Cahier 2 :** atlas des sites potentiels par arrondissement.

**Dans le cadre de ce premier cahier,** l'analyse du potentiel de végétalisation a été menée sur la base des critères élaborés dans la phase 1, en analysant pour chaque tronçon :

- **le potentiel de plantation d'arbres,** au regard de l'éloignement minimal aux façades et aux principaux réseaux en sous-sol ;

- **le potentiel de végétalisation au sol** (strate herbacée et arbustive).

Les réseaux pris en considération dans ce travail sont : le réseau de la RATP (intégrant les portions sur lesquelles l'infiltration est interdite), le réseau des égouts de Paris, les réseaux de chaleur et de froid, le réseau GRT-gaz, le réseau RTE, le réseau du SIAAP, ainsi que les parkings et tunnels dont nous avons connaissance. Les distances minimales de plantation vis-à-vis des réseaux sont celles définies par la Ville de Paris, soit à 2 m de tout ouvrage, 2,5 m du réseau de chaleur et 4 m des bouches de métro et de parkings souterrains.

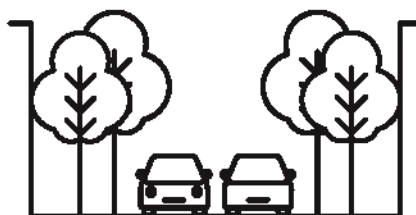


**19 850**

ARBRES NOUVEAUX  
sur l'espace public, et

**145,5 ha**

DE SURFACES  
VÉGÉTALISABLES

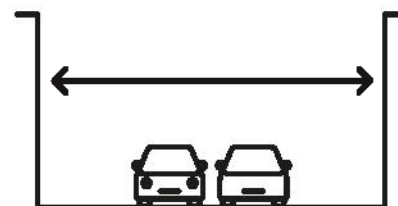


**176 km**

de MAILS EXISTANTS  
à renforcer

**14 km**

de MAILS DISPARUS  
à reconstituer



**261 km**

de RUES NON  
PLANTÉES  
identifiées comme  
ayant un potentiel  
de plantation d'arbres  
au regard des réseaux



VÉGÉTALISATION DE LA BANDE DE STATIONNEMENT, RUE DES ROSIERS (PARIS 4<sup>È</sup>)

© Apur - JC Bonjoi



**Boulevard Masséna (Paris 13<sup>e</sup>), mail de platanes le long du tramway**



# 1. RENFORCER LE RÉSEAU DES RUES MAJEURES PLANTÉES PARISIENNES

# 1.

## Renforcer le réseau des rues majeures plantées parisiennes

*Sur ces grandes rues, le potentiel de plantation est estimé à :*

**12 300 arbres** et **107,5 ha** de surface végétalisable

Ce premier axe regroupe les actions sur les grandes rues structurantes, composant l'armature verte de Paris. Ce sont d'une part les rues plantées existantes (actions 1, 2 et 3) et d'autre part les grandes rues non plantées, qu'elles soient d'une largeur supérieures à 19 m ou qu'elles soient des rues historiques (rues de faubourgs) (actions 4 et 5).

Les rues plantées existantes relèvent pour partie du patrimoine d'Alphand et pour partie du maillage des corridors écologiques parisiens. Il s'agit ici de restituer le patrimoine historique d'Alphand dans sa dimension de réseau de promenades piétonnes mettant en relation des gares, les grands parcs et le centre de Paris, à travers les différents quartiers de la capitale. Il s'agit également de renforcer la fonctionnalité écologique de ces grandes rues en ajoutant

une végétation basse (strate herbacée et arbustive) en pied d'arbres et/ou en pied de façades.

Le renforcement de la qualité paysagère et écologique de ces rues plantées porte sur des espaces publics généreux pouvant être transformés dans leurs aménagements sans engendrer nécessairement de reconfigurations profondes de la voirie et de ses usages.

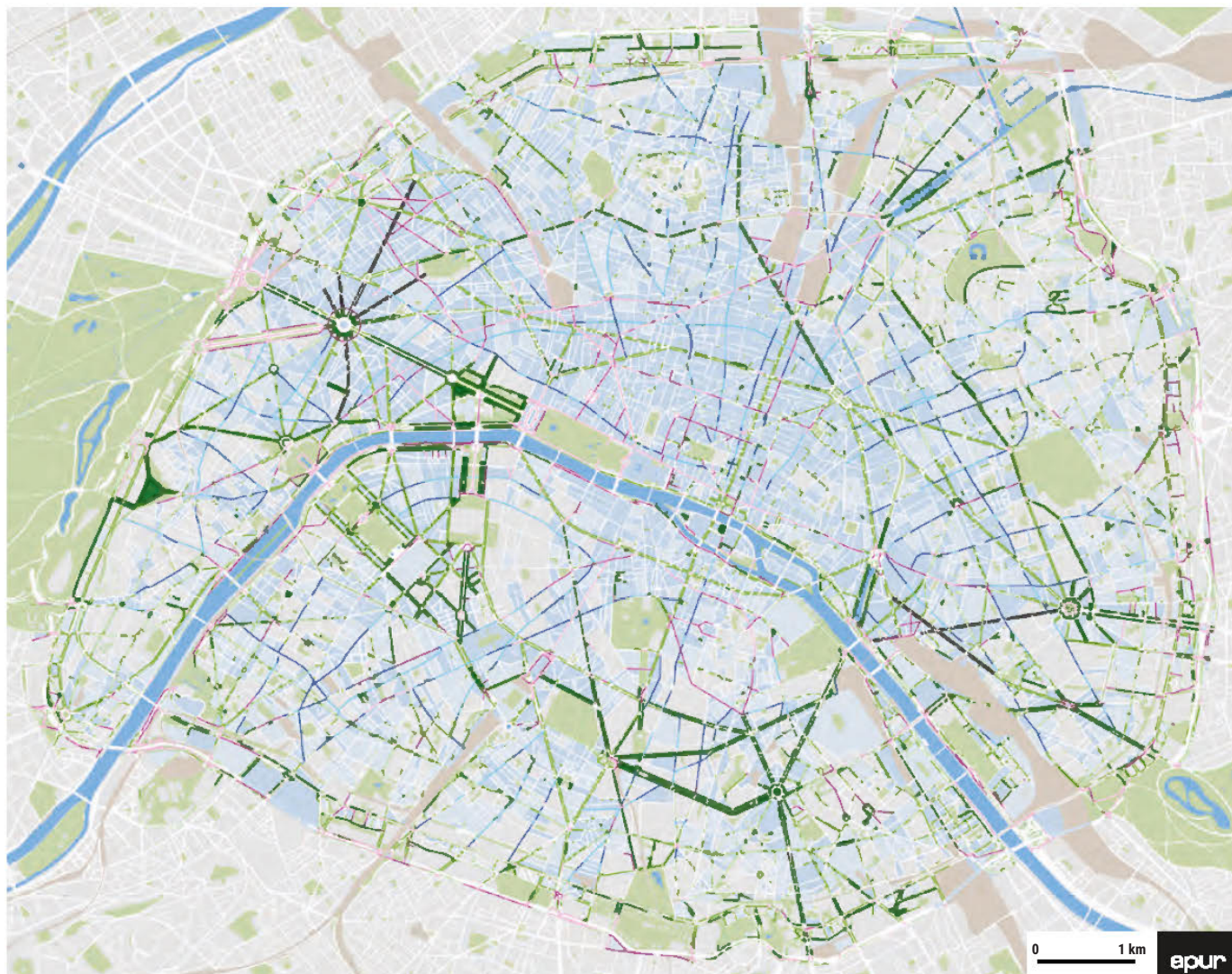
Les rues non plantées aujourd'hui ont été analysées au regard des réseaux et n'ont été retenus que les tronçons pouvant accueillir la plantation d'arbres en pleine terre. Ce potentiel est pour partie sur trottoir, sur le stationnement de surface ou sur voirie. La plantation de ces tronçons de rues nécessitera souvent une réorganisation du partage de la voie.

### **Sur ces grands axes, le potentiel de plantation est estimé à :**

- **12 300 arbres,**
- **107,5 ha de surface végétalisable.**

Les surfaces végétalisables pourront être étendues en intégrant les portions de rues ne présentant pas de potentiel pour la plantation d'arbres, au regard des réseaux. La mise en œuvre de ces plantations se fera partiellement sur trottoir, sur stationnement de surface et sur chaussée.

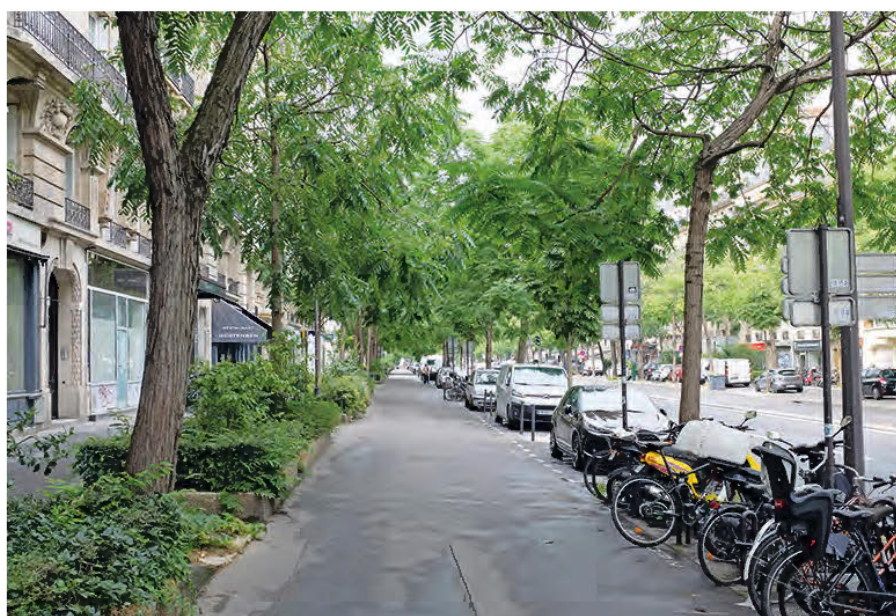




### LES PLANTATIONS EXISTANTES DES RUES MAJEURES PARISIENNES

- 1- Double alignement existant
- 2- Double alignement disparu
- 3- Alignement existant sur trottoirs de plus de 6 m de large
- Autres plantations sur l'espace public
- Rue de plus de 19 m avec potentiel de plantation d'arbres (réseaux)
- Rue de plus de 19 m sans potentiel de plantation d'arbres (réseaux)
- Rue de faubourg avec potentiel de plantation d'arbres (réseaux)
- Rue de faubourg sans potentiel de plantation d'arbres (réseaux)
- Taux de végétation inférieur à 10 %
- Taux de végétation compris entre 10 et 20 %

Source : Apur, DEVE



Boulevard Saint-Marcel (Paris 13<sup>e</sup>)

# Retrouver le caractère de promenade sous les 176 km de mails existants

## ACTION 01

Cette action vise à retrouver l'esprit des promenades plantées historiques sur l'ensemble des 176 km de mails portant au moins un mail simple ou double, sur trottoir ou sur terre-plein.

Le potentiel de plantation sur ce linéaire est estimé à **39 ha de surface végétalisable** (strate herbacée et arbustive) en prenant l'hypothèse d'une bande végétalisée continue de 2,5 m de large sur 45 % du linéaire de pied d'arbres. La réduction à 45 % du linéaire de pied d'arbres permet de prendre en compte dans cette estimation les interruptions liées au maintien des fonctions de la ville : livraisons, collecte des ordures ménagères, accès aux immeubles, arrêt de bus, mobilier divers. Ces interruptions seront aménagées en pavés enherbés (sur grave) ou dalles à joints enherbés (sur mélange terre pierre) selon les besoins, pour assurer une continuité visuelle des bandes végétalisées. Ce ratio de 45 % correspond à la moyenne constatée sur les opérations récentes similaires réalisées par les services de la DEVE et de la DVD.

Si la symétrie des grands axes est importante et doit se lire dans l'aménagement du sol, certaines rues et certaines situations se prêteront à des bandes végétales plus larges sur une rive que sur l'autre. De plus, localement, la plantation d'arbres de petit développement permettra de créer une échelle intime sur ces promenades, à l'image de ce qui peut se rencontrer sur la promenade du boulevard de Clichy.

La végétalisation en pied d'arbres permet de replacer les piétons au centre de ces mails et avec eux les fonctions de promenades, d'échanges et de sociabilité. À ce titre, un traitement du sol en allée de jardin sous les mails est à privilégier (stabilisé, revêtement clair, etc.). Le renforcement de la qualité et de la densité végétale en pied d'arbre permet de créer un ensemble de jardins linéaires de proximité accueillant tous les publics, notamment dans les secteurs carencés en végétation. Ces promenades fraîches et écologiques seront donc équipées d'un mobilier adapté (bancs, fontaines, installations ludo-sportives...).

Parmi les principaux leviers à mobiliser pour mettre en œuvre cette action, notons la suppression du stationnement sur terre-plein, contre-allées et trottoirs et la désimperméabilisation des pieds d'arbres sur des bandes continues d'au moins 2,5 m de large.

Localement, des aires de livraison ou un stationnement prioritaire (transport de fonds, PMR...), ainsi que du stationnement vélo pourront être créés dans la continuité des bandes plantées le long de la chaussée.

**La priorité pourra être donnée aux corridors de biodiversité, aux rues situées dans les secteurs carencés en végétation et les secteurs à plus de 7 minutes d'un îlot de fraîcheur nocturne.**

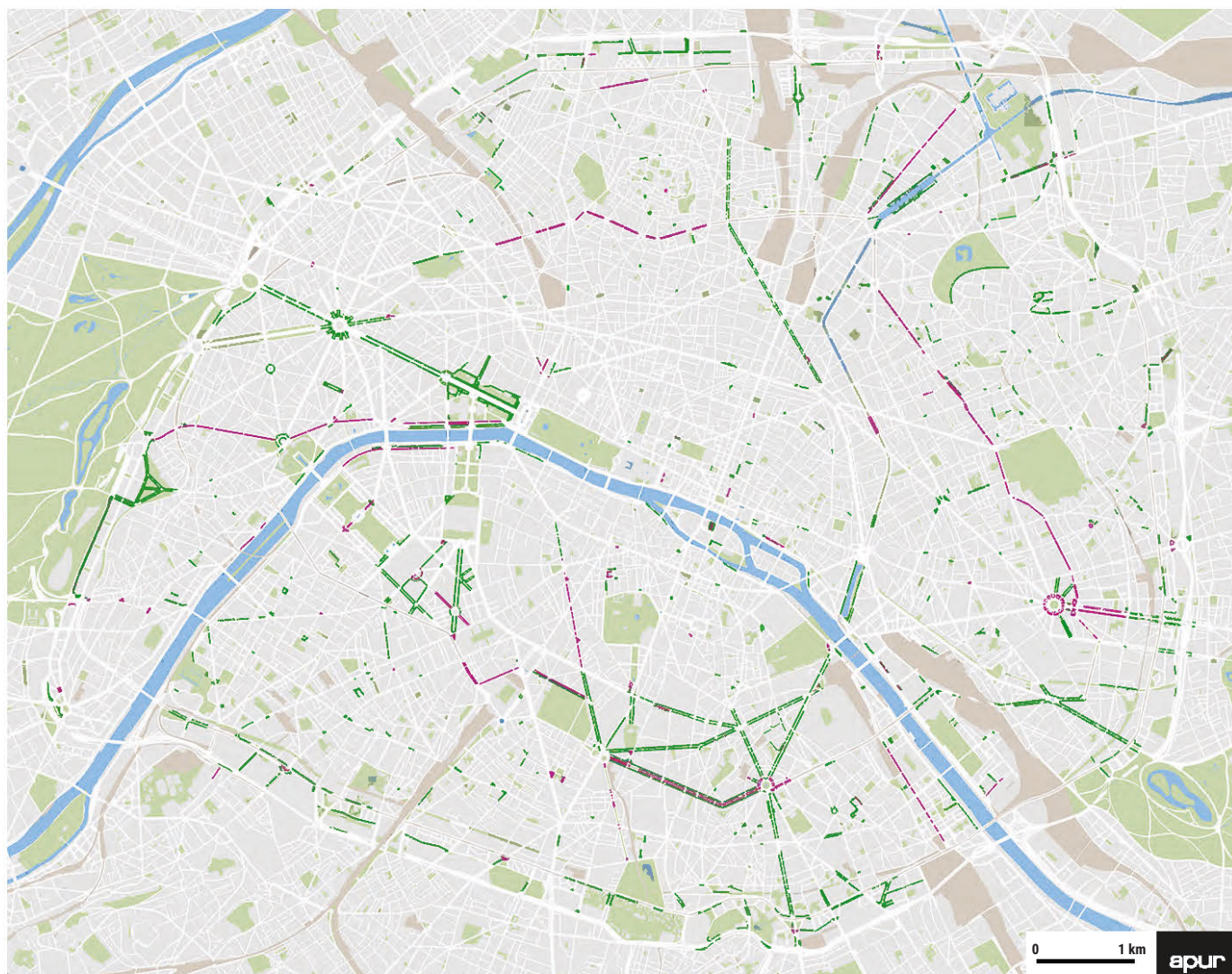
---

*Le potentiel de plantation sur ce linéaire est estimé à **39 ha** de surface végétalisable*

---

*La priorité pourra être donnée aux corridors de biodiversité, aux rues situées dans les secteurs carencés en végétation et les secteurs à plus de 7 minutes d'un îlot de fraîcheur nocturne.*

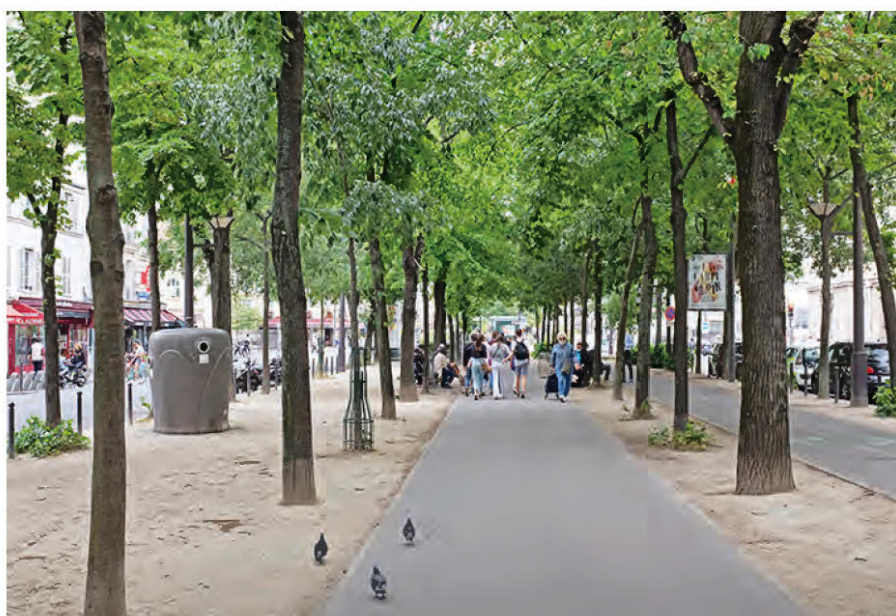
---



### MAILS PLANTÉS PARISIENS

- Mail planté sur trottoir
- Mail planté sur terre-plein

Source : Apur, DEVE



Boulevard de Clichy (Paris 9<sup>e</sup>)

© Apur

## Boulevard Saint-Jacques (Paris 14<sup>e</sup>) - ACTION 01

Le principe proposé :

- Création de deux bandes végétalisées continues en pied d'arbres : 2 m en rive de voie et 3 à 4 m coté façades.
- Pose de mobilier urbain (bancs, corbeilles, fontaines, équipements ludosportifs, stationnement vélo...) dans l'alignement des bandes végétalisées, sur strate herbacée, pavés enherbés ou dalles végétalisées.
- Maintien de traversées pour la collecte

des ordures ménagères, les accès aux bâtiments, les arrêts bus, les livraisons et les contre-terrasses, sur pavés enherbés ou dalles végétalisées.

- Maintien d'une circulation PMR de 2 à 3 m de large en pied de façade (revêtement perméable).
- Maintien d'un cheminement carrossable de 4 m sous le mail (véhicules d'entretien/ défense incendie), en stabilisé renforcé.

Largeur moyenne de la voie : 70 m  
Largeur moyenne du trottoir : 12 m  
Entre axe moyen (lignes d'arbres) : 6 m



© Apur

Esquisse de principe



© Apur

Le boulevard Saint-Jacques aujourd'hui

## Boulevard Saint-Marcel (Paris 5<sup>e</sup>) - ACTION 01

Largeur moyenne de la voie : 40 m  
 Largeur moyenne du trottoir : 12,8 m  
 Entre axe moyen (lignes d'arbres) : 6,5 m

Le principe proposé :

- Création de deux bandes végétalisées continues de 2,5 m de large en pied d'arbres.
- Pose de mobilier urbain (bancs, corbeilles, fontaines, équipements ludo-sportifs, stationnement vélo...) dans l'alignement des bandes végétalisées, sur strate herbacée, pavés enherbés ou dalles végétalisées.
- Maintien de traversées pour la collecte des ordures ménagères, les accès aux bâtiments, les arrêts bus, les livraisons et les contre-terrasses, sur pavés enherbés ou dalles végétalisées.
- Maintien d'une circulation PMR de 4 m en pied de façade, et d'un cheminement carrossable de 4 m sous le mail (véhicules d'entretien/ défense incendie), en stabilisé renforcé.



Esquisse de principe



Le boulevard Saint-Marcel aujourd'hui

## Mail sur trottoir



Avenue Claude Régaud (Paris 13<sup>e</sup>)

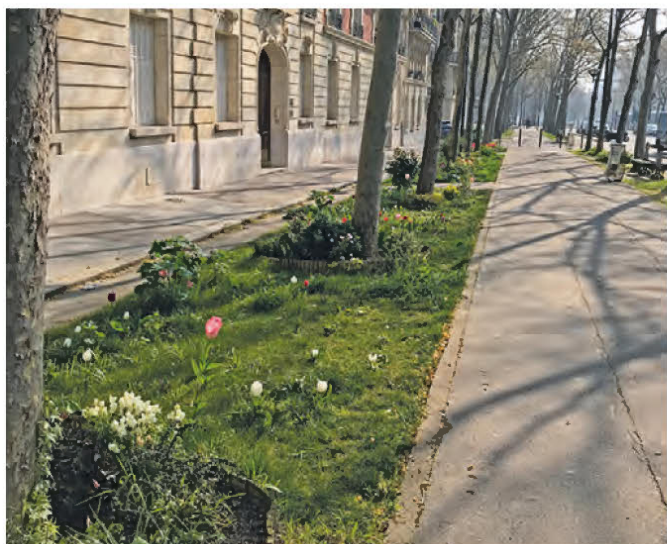
© Apur

## Mail sur terre-plein



Boulevard de Clichy (Paris 9<sup>e</sup>)

© Apur



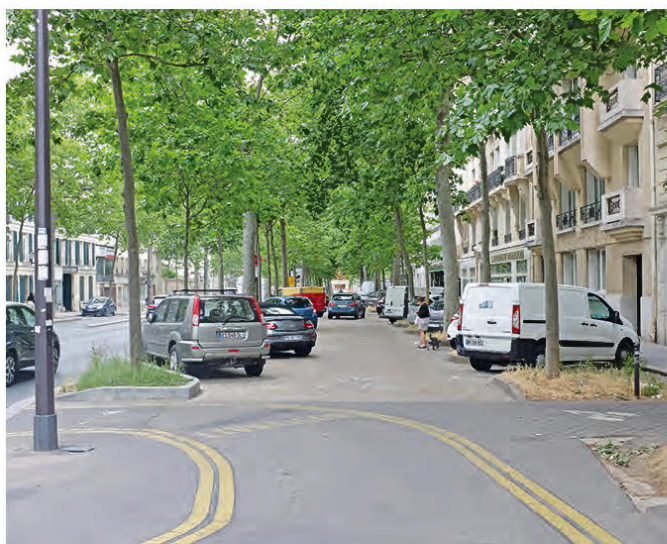
Boulevard Saint-Jacques (Paris 14<sup>e</sup>)

© Apur



Avenue du Président Wilson (Paris 16<sup>e</sup>)

© Apur



Avenue Denfert-Rochereau (Paris 14<sup>e</sup>)

© Apur



Boulevard de Ménilmontant (Paris 20<sup>e</sup>)

© Apur

## ACTION 02

*Le potentiel de plantation sur ce linéaire a été estimé à **2 800 arbres**, pour la reconstitution des alignements historiques disparus, et **3 ha** de surface végétalisable*

## Renforcer le caractère de promenade sous les doubles alignements

On identifie aujourd'hui 14 km de rues qui portaient des mails plantés dans les documents d'archives. Ces mails historiques ont aujourd'hui disparu, notamment en faveur de la voiture (avenue Wagram, Diderot, Carnot...).

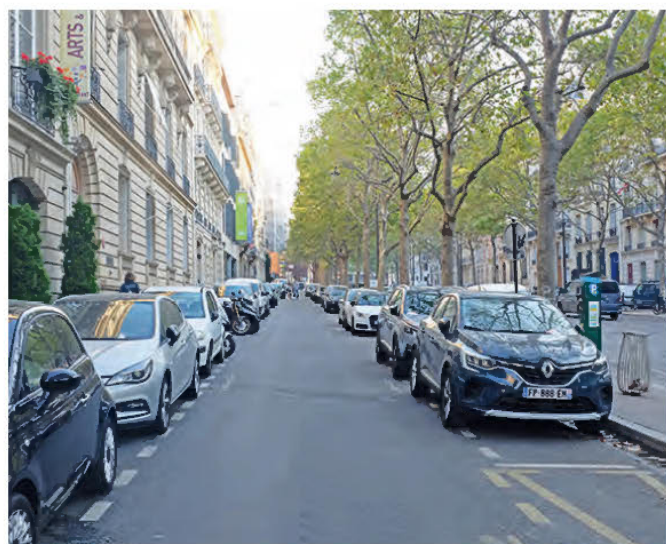
Le potentiel de plantation sur ce linéaire a été estimé à **2 800 arbres**, pour la reconstitution des alignements historiques disparus, et **3 ha de surface végétalisable** (strate herbacée et arbustive) en considérant l'hypothèse d'une bande de 2,5 m sur 45 % du linéaire de pied d'arbres. Comme pour l'action 1, la réduction à 45 % du linéaire de pied d'arbres permet de prendre en compte dans cette estimation les interruptions liées au maintien des fonctions de la ville : livraisons, collecte des ordures ménagères, accès aux immeubles, arrêt de bus, mobilier divers. Ces interruptions seront aménagées en pavés enherbés (sur grave) ou dalles à joints enherbés (sur mélange terre pierre) selon les besoins, pour assurer une continuité visuelle des bandes végétalisées. Ce ratio de 45 % correspond à la moyenne constatée sur les opérations récentes similaires réalisées par les services de la DEVE et de la DVD.

L'objectif de cette action est de pouvoir retrouver l'esprit de ce patrimoine et de ce paysage de grands mails, ainsi que l'atmosphère des promenades plantées qui leur était associée. La reconstitution du mail inclut la suppression du stationnement et la reconfiguration des contre-allées le cas échéant, pour permettre la plantation d'un nouvel alignement d'arbres, la création de deux bandes de végétation basse continues en pied d'arbres et la restitution d'une promenade piétonne en stabilisé sous le mail, ainsi que la pose du mobilier urbain adapté (bancs, stationnement vélo...).

La reconstitution du double alignement historique doit prendre en compte le développement des arbres existants. Dans de nombreuses situations cette reconstitution devra réaliser graduellement dans le temps. Localement, des aires de livraison ou un stationnement prioritaire (transport de fonds, PMR...), ainsi que du stationnement vélo pourront être créés dans la continuité des bandes plantées le long de la chaussée.



Boulevard Diderot (Paris 12<sup>e</sup>)



Avenue d'Iéna (Paris 16<sup>e</sup>)



**DOUBLES ALIGNEMENTS  
DISPARUS**

— Doubles alignements disparus

Source : Apur, DEVE



Avenue de Wagram (Paris 17<sup>e</sup>)

© Apur



Avenue Daumesnil (Paris 12<sup>e</sup>)

© Apur - David Bourreau



## Avenue d'Iéna (Paris 16<sup>e</sup>) - ACTION 02

Largeur moyenne de la voie : 36 m  
 Largeur moyenne du trottoir : 12 m  
 Entre axe moyen (lignes d'arbres) : 10 m

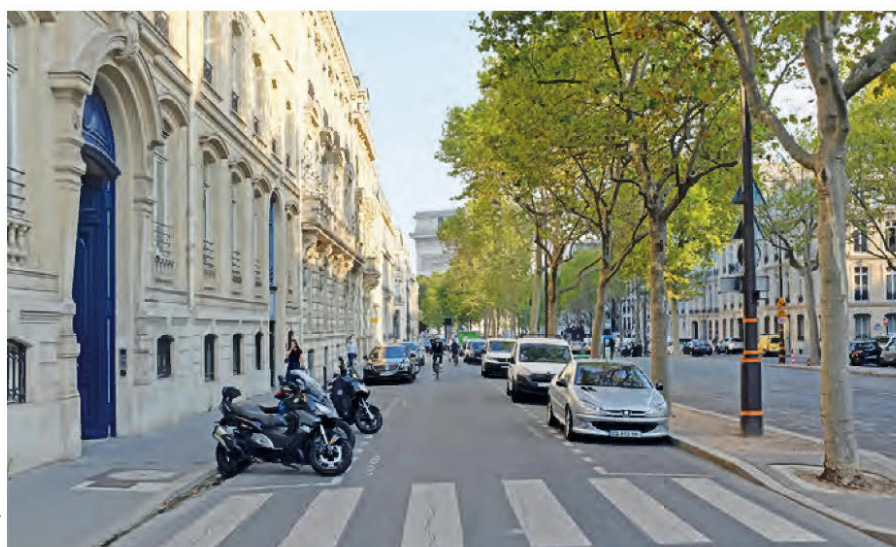
Le principe proposé :

- Reconstitution d'un alignement d'arbres entre l'alignement existant et la façade.
- Création de deux bandes végétalisées continues de 2 m de large minimum.
- Pose de mobilier urbain (bancs, corbeilles, fontaines, équipements ludo-sportifs, stationnement vélo...) dans les bandes végétalisées, sur strate herbacée, pavés enherbés ou dalles végétalisées.
- Maintien de traversées pour la collecte des ordures ménagères, les accès aux bâtiments, les arrêts bus, les livraisons et les contre-terrasses, sur pavés enherbés ou dalles végétalisées.
- Maintien d'une circulation PMR et défense incendie en pied de façade : 5 m.
- Création d'un cheminement en stabilisé sous le mail : 3 m.



© Apur

Esquisse de principe



© Apur

L'avenue d'Iéna aujourd'hui

# Améliorer la qualité paysagère des 640 km de trottoirs plantés de plus de 6 m de large (hors mails historiques à reconstituer)

Cette action, comme les précédentes, vise à retrouver l'esprit des promenades plantées historiques sur l'ensemble des 640 km de trottoirs de plus de 6 m de large, plantés d'un alignement d'arbres.

Le potentiel de plantation sur ces trottoirs est estimé à **51 ha de surface végétalisable** en prenant l'hypothèse d'une bande de 2 m en pied d'arbres, sur 40 % du linéaire. La réduction à 40 % permet de prendre en compte les interruptions liées au maintien des fonctions de la ville : livraisons, collecte des ordures ménagères, portes cochères, arrêt de bus... Ces interruptions seront aménagées en pavés enherbés (sur grave) ou dalles à joints enherbés (sur mélange terre pierre) selon les besoins, pour assurer une continuité visuelle des bandes végétalisées. Ce ratio de 40 % correspond à la moyenne constatée sur les opérations récentes similaires réalisées par les services de la DEVE et de la DVD.

La végétalisation en pied d'arbres permet d'apaiser le paysage de ces rues par la mise à distance des véhicules, mais aussi par le renforcement de l'ambiance de promenades végétalisées, fraîches et écologiques et par l'équipement avec un mobilier adapté (bancs, fontaines, installations ludo-sportives...). Localement la plantation d'arbres de petite hauteur permettra de créer une échelle intime sur ces promenades.

Il existe 3 grandes familles de trottoirs de plus de 6 m :

- **Les trottoirs dont la largeur est inférieure à 8 m de large**  
Pour ces trottoirs, la défense incendie des bâtiments riverains se fait depuis la chaussée. Ces trottoirs sont donc principalement piétons. Ils doivent

répondre aux règles d'accessibilité de l'espace public et permettre la circulation d'un engin de nettoyage (1,6 m de large). Ces trottoirs représentent 60 % du potentiel identifié.

- **Les trottoirs de plus de 8 m de large**  
Pour ces trottoirs, la règle veut qu'ils intègrent une voie échelle de 4 m de large située à 1 m de la façade au moins. Cette obligation contraint l'aménagement du trottoir et permet d'assurer une circulation généreuse en pied de façade. Ces trottoirs représentent 40 % du potentiel identifié.

- **Les trottoirs de plus de 11 m de large**  
Parmi ces trottoirs de plus de 8 m, les trottoirs de plus de 11 m offrent une largeur théorique suffisante pour planter un second rang d'arbres et créer de nouveaux mails. La création de ce second alignement devra se faire avec une distance entre arbres égale et symétrique à l'alignement existant le long de la chaussée. Ces trottoirs représentent 10 % du linéaire identifié.

Parmi les principaux leviers à mobiliser pour mettre en œuvre cette action, notons la suppression du stationnement dans les contre-allées et trottoirs et la désimperméabilisation des pieds d'arbres sur des bandes continues d'au moins 2 m de large. Localement, des aires de livraison ou un stationnement prioritaire (transport de fonds, PMR...), ainsi que du stationnement vélo pourront être créés dans la continuité des bandes plantées le long de la chaussée.

**La priorité pourra être donnée aux corridors de biodiversité, aux rues situées dans les secteurs carencés en végétation et les secteurs à plus de 7 minutes d'un îlot de fraîcheur nocturne.**

## ACTION 3

---

*Le potentiel de plantation sur ces trottoirs est estimé à **51 ha** de surface végétalisable*

---

---

*La priorité pourra être donnée aux corridors de biodiversité, aux rues situées dans les secteurs carencés en végétation et les secteurs à plus de 7 minutes d'un îlot de fraîcheur nocturne*

---



### LARGEUR DES TROTTOIRS PLANTÉS

- Trottoir planté d'une largeur entre 6 et 8 m
- Trottoir planté d'une largeur entre 8 et 12 m
- Trottoir planté d'une largeur supérieure à 12 m

Source : Apur, DEVE



Avenue de France (Paris 13<sup>e</sup>), largeur moyenne 8 m



Rue du Chevaleret (Paris 13<sup>e</sup>), largeur moyenne 8,5 m

## Boulevard des Invalides (Paris 7<sup>e</sup>) - ACTION 03

Le principe proposé :

- Création d'un nouvel alignement d'arbres entre l'alignement existant et la façade.
- Création de deux bandes végétalisées continues de 2,5 m de large minimum en pied d'arbres.
- Pose de mobilier urbain (bancs, corbeilles, fontaines, équipements ludo-sportifs, stationnement vélo...) dans les bandes végétalisées, sur strate herba-

cée, pavés enherbés ou dalles végétalisés.

- Maintien de traversées pour la collecte des ordures ménagères, les accès aux bâtiments, les arrêts bus, les livraisons et les contre-terrasses, sur pavés enherbés ou dalles végétalisés.
- Maintien d'une circulation PMR et défense incendie de 5 m de large en pied de façade.
- Création d'un cheminement en stabilisé de 2,5 m de large sous le mail.

Largeur moyenne de la voie : 40 m  
Largeur moyenne du trottoir : 12,5 m  
Entre axe moyen (lignes d'arbres) : 10,5 m



Esquisse de principe



Le boulevard des Invalides aujourd'hui

## Boulevard Beaumarchais (Paris 3<sup>e</sup>) - ACTION 03

Largeur moyenne de la voie : 36 m  
 Largeur moyenne du trottoir : 10 m  
 Entre axe moyen (lignes d'arbres) : 8,5 m

Le principe proposé :

- Création d'une bande végétalisée continue de 5 m en pied d'arbres.
- Pose de mobilier urbain (bancs, corbeilles, fontaines, équipements ludo-sportifs, stationnement vélo...) dans les bandes végétalisées, sur strate herbacée, pavés enherbés ou dalles végétalisés.
- Maintien de traversées pour la collecte des ordures ménagères, les accès aux bâtiments, les arrêts bus, les livraisons et les contre-terrasses, sur pavés enherbés ou dalles végétalisés.
- Maintien d'une circulation PMR et défense incendie de 5 m de large en pied de façade.



Esquisse de principe



Le boulevard Beaumarchais aujourd'hui

## ACTION 04

# Planter les 69 km de rues de plus de 19 m de large non plantés présentant un potentiel de plantation d'arbres au regard des réseaux

---

*Le potentiel de plantation d'arbres sur ces rues est estimé à **6 900 arbres** et celui de végétalisation à **11 ha** de surface végétalisable*

---

*La priorité pourra être donnée aux rues chaudes situées dans les secteurs carencés en végétation, ainsi qu'aux rues situées dans les secteurs à plus de 7 mn de marche d'un îlot de fraîcheur nocturne*

---

La plantation des rues non plantées de plus de 19 m de large permet de renforcer le réseau parisien des promenades plantées et le maillage des corridors de biodiversité. Elle permet également de structurer un maillage de parcours frais dans Paris et de créer de nouvelles promenades végétales dans les secteurs carencés en végétation.

L'ensemble de ces rues a été analysé au regard des réseaux afin de sélectionner les tronçons présentant un potentiel de plantation d'arbres en pleine terre. Ce potentiel est localisé sur trottoir, sur le stationnement de surface ou sur l'espace de la voirie, selon les cas. La plantation de ces tronçons de rues nécessitera donc des prises de décision en faveur de la végétation, impliquant parfois une réorganisation des usages de l'espace public.

**Le potentiel de plantation d'arbres sur ces rues est estimé à 6 900 arbres**, en considérant une hypothèse de plantation bilatérale d'arbres de grand développement, sur 50 % du linéaire de voie identifié. La réduction à 50 % du linéaire de voie permet de prendre en compte dans cette estimation la discontinuité des espaces disponibles pour la plantation, ainsi que les intersections.

**Le potentiel de végétalisation est estimé à 11 ha de surface végétalisable**, en considérant une bande de 2 m sur 40 % du linéaire de pied d'arbre (soit 20 % du linéaire de voie). La réduction à 40 % du linéaire de trottoir permet de prendre en compte dans cette estimation les interruptions liées au maintien des fonctions de la ville : livraisons, collecte des ordures ménagères, accès aux immeubles, portes cochères, arrêt de bus, mobilier divers... Ces interruptions seront aménagées en pavés enherbés (sur grave) ou dalles à joints enherbés (sur mélange terre pierre)

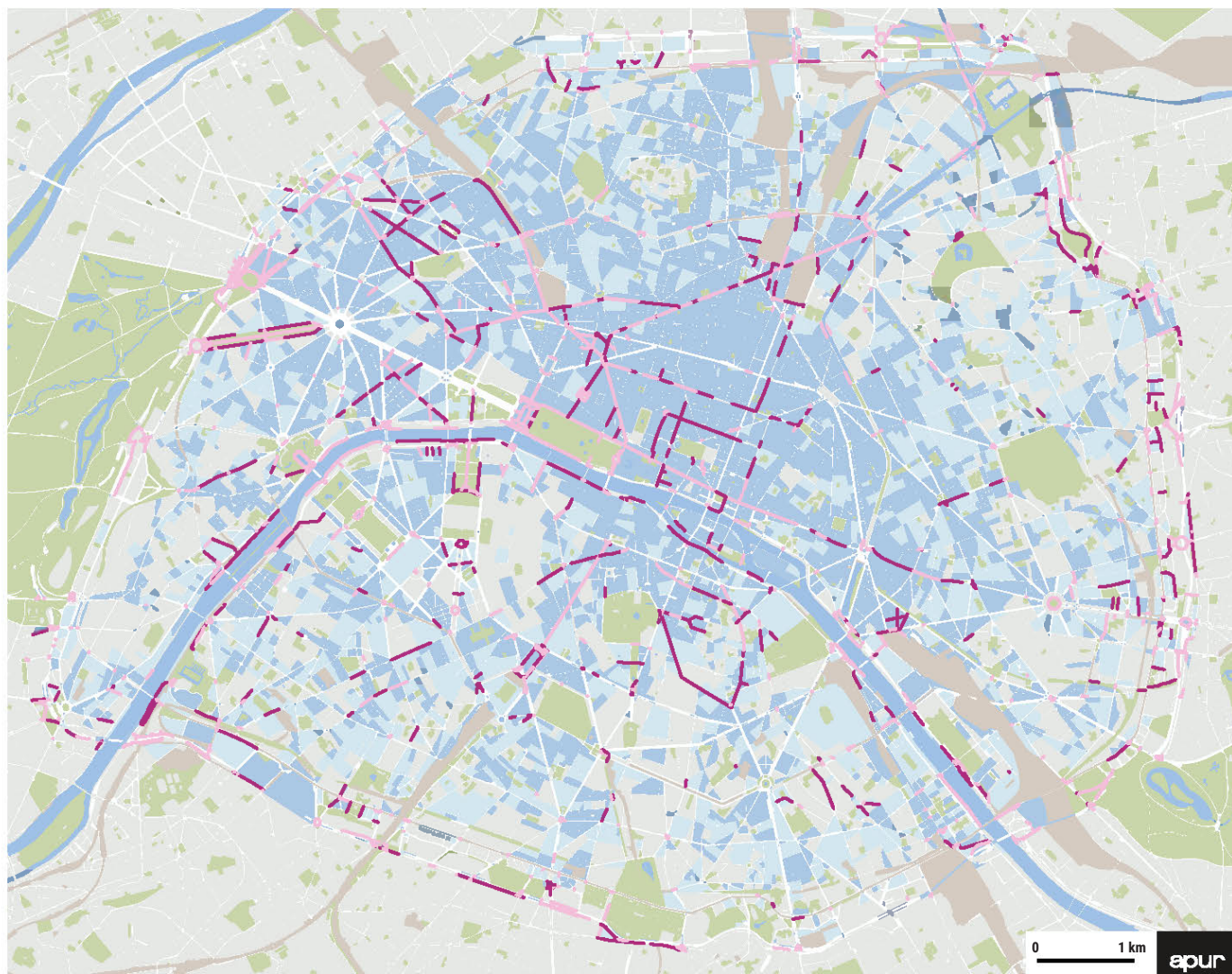
selon les besoins, pour assurer une continuité visuelle des bandes végétalisées. Ce ratio de 40 % correspond à la moyenne constatée sur les opérations récentes similaires réalisées par les services de la DEVE et de la DVD.

La défense incendie des immeubles riverains, et notamment la mise à disposition d'une voie échelle à moins de 8 m de la façade, est à prendre en considération dans ces aménagements. L'inter distance entre arbres sera à adapter à ces contraintes. Lorsque l'espace disponible pour plantation se trouve sur le stationnement de surface, une attention particulière sera portée à la restitution des places de livraison, des places PMR, des transports de fonds et autres stationnements spéciaux (police, taxi...). Le stationnement vélo pourra être maintenu sur trottoir ou relocalisé dans les bandes végétalisées, sur dalles végétalisées ou pavés enherbés.

Lorsque le potentiel de plantation est localisé sur chaussée et que la plus-value du végétal sur cette voie est avérée, une réorganisation des usages de la voie devra permettre la mise en œuvre de ces plantations par la suppression d'une partie du stationnement et/ou la réduction du nombre de files de circulation et/ou la mise à sens unique.

La mise en œuvre de ces plantations pourra s'accompagner d'un élargissement des trottoirs limitrophes, augmentant d'autant la qualité de promenade pour les piétons, qu'ils soient résidents ou usagers des commerces et équipements de la voie.

**La priorité pourra être donnée aux rues chaudes situées dans les secteurs carencés en végétation, ainsi qu'aux rues situées dans les secteurs à plus de 7 minutes de marche d'un îlot de fraîcheur nocturne.**



**POTENTIEL DE PLANTATION  
ET TAUX DE VÉGÉTATION**

- Rue avec potentiel de plantation d'arbre
- Rue sans potentiel de plantation d'arbre
- Taux de végétation inférieur à 10 %
- Taux de végétation compris entre 10 et 20 %

Source : Apur, DEVE



Rue du Louvre (Paris 1<sup>er</sup>), plantations en rives dans des lieux singuliers

© Apur

## Rue Étienne Marcel (Paris 2<sup>e</sup>) - ACTION 04

Le principe proposé :

- Plantation d'un alignement d'arbres de grand développement sur chaussée et création de jardinières végétalisées d'une largeur moyenne de 2 m.
- Pose de mobilier urbain (bancs, corbeilles, fontaines, équipements ludo-sportifs, stationnement vélo...) dans les bandes végétalisées, sur strate herbacée, pavés enherbés ou

dalles végétalisées.

- Maintien de traversées pour la collecte des ordures ménagères, les accès aux bâtiments, les arrêts bus, les livraisons et les contre-terrasses, sur pavés enherbés ou dalles végétalisées.
- Nouveau partage de la voie (suppression du stationnement ou d'une file de circulation, ou mise à sens unique).

**Largeur moyenne de la voie : 20 m**  
**Largeur moyenne du trottoir : 4 m**  
**Largeur moyenne de la chaussée : 12 m**  
**stationnement unilatéral – 2x1 voie - voie bus.**  
**Potentiel de plantation identifié sur la rive impaire**



© Apur

Esquisse de principe



© Apur

La rue Étienne Marcel aujourd'hui



## Rue Nationale (Paris 13<sup>e</sup>) - ACTION 04

Largeur moyenne de la voie : 20 m  
 Largeur moyenne du trottoir : 2,5 / 3 m  
 Largeur moyenne de la chaussée : 14 m  
 (y compris pistes cyclables)  
 piste cyclable bilatérale -  
 stationnement bilatéral - 2x1 voie.  
 Potentiel de plantation identifié de part  
 et d'autre de la voie

Le principe proposé :

- Plantation de deux alignements d'arbres de grand développement dans la bande de stationnement, de part et d'autre de la voie.
- Création d'une jardinière végétalisée d'une largeur moyenne d'1,8 m en pied de chaque alignement.
- Maintien de traversées pour la collecte des ordures ménagères, les accès aux bâtiments, les arrêts bus, les livraisons, sur pavés enherbés ou dalles végétalisés.
- Maintien des stationnements 2RM, vélo, Vélib', électriques, PMR, livraison.



Esquisse de principe



La rue Nationale aujourd'hui



Rue Lafayette (Paris 10<sup>e</sup>)

© Apur



Rue Claude Bernard (Paris 5<sup>e</sup>)

© Apur



Rue des Écoles (Paris 5<sup>e</sup>)

© Apur



Rue Réaumur (Paris 2<sup>e</sup>)

© Apur



Rue de Châteaudun (Paris 9<sup>e</sup>)

© Apur



Rue de Rome (Paris 17<sup>e</sup>)

© Apur

## ACTION 05

# Planter les 46 km de rues de faubourgs de 11 à 19 m non plantées présentant un potentiel de plantation d'arbres au regard des réseaux

*Le potentiel de plantation d'arbres sur ces rues est estimé à **2 600 arbres** et celui de végétalisation est estimé à **3,5 ha** de surface végétalisable*

*La priorité pourra être donnée aux rues chaudes situées dans les secteurs carencés en végétation*

La plantation des rues de faubourgs non plantées permet de renforcer le réseau des promenades plantées, le maillage des corridors de biodiversité et des parcours frais dans Paris du fait de leur rayonnement sur le territoire de la capitale et en particulier dans les secteurs carencés en végétation. L'ensemble de ces rues a été analysé au regard des réseaux afin de sélectionner les tronçons présentant un potentiel de plantation d'arbres en pleine terre. Ce potentiel est localisé sur trottoir, sur le stationnement de surface ou sur l'espace de la voirie, selon les cas. La plantation de ces tronçons de rues nécessitera donc des prises de décision en faveur de la végétation, impliquant parfois une réorganisation des usages de l'espace public.

**Le potentiel de plantation d'arbres sur ces rues est estimé à 2 600 arbres**, en considérant une hypothèse de plantation unilatérale alternée d'arbres sur 50 % du linéaire de voie identifié. Cette plantation est composée pour moitié d'arbres de grand développement et pour moitié d'arbres de moyen développement. La réduction à 50 % du linéaire de rues permet de prendre en compte dans cette estimation la discontinuité des espaces disponibles pour la plantation, ainsi que les intersections.

**Le potentiel de végétalisation est estimé à 3,5 ha de surface végétalisable**, en considérant une bande de 2 m sur 40 % du linéaire de pied d'arbre (soit 20 % du linéaire de voie). La réduction à 40 % du linéaire de trottoir permet de prendre en compte dans cette estimation les interruptions liées au maintien des fonctions de la ville : livraisons, collecte des ordures ménagères, accès aux immeubles, portes cochères, arrêt de bus, mobilier divers... Ces interruptions seront aménagées en pavés enherbés (sur grave) ou dalles à joints enherbés (sur mélange terre pierre) selon les besoins, pour assurer une conti-

nuité visuelle des bandes végétalisées. Ce ratio de 40 % correspond à la moyenne constatée sur les opérations récentes similaires réalisées par les services de la DEVE et de la DVD.

Le tracé particulier de certaines de ces rues offre des vues vers le paysage grand parisien, notamment lorsque ces rues suivent un relief marqué. Une analyse paysagère devra alimenter le projet de plantation spécifique de ces rues afin de préserver et mettre en valeur ces vues.

D'autre part, et comme pour l'action 4 : la défense incendie des immeubles riverains, et notamment la mise à disposition d'une voie échelle à moins de 8 m de la façade, est à prendre en considération dans ces aménagements et l'inter distance entre arbres sera à adapter à ces contraintes.

Lorsque l'espace disponible pour plantation se trouve sur le stationnement de surface, une attention particulière sera portée à la restitution des places de livraison, PMR, transports de fonds et autres stationnements spéciaux (police, taxi...). Le stationnement vélo pourra être maintenu sur trottoir ou relocalisé dans les bandes végétalisées, sur dalles végétalisées ou pavés enherbés.

Lorsque le potentiel de plantation est localisé sur chaussée et que la plus-value du végétal sur cette rue est avérée, une réorganisation des usages de la voie devra permettre la mise en œuvre de ces plantations par la suppression d'une partie du stationnement et/ou la réduction du nombre de files de circulation.

La mise en œuvre de ces plantations pourra s'accompagner d'un élargissement des trottoirs, augmentant d'autant la qualité de promenade pour les piétons, qu'ils soient résidents ou usagers des commerces et équipements.

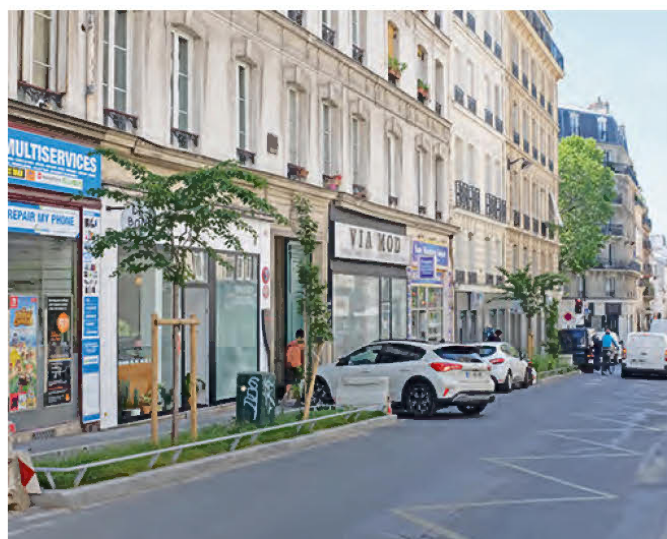
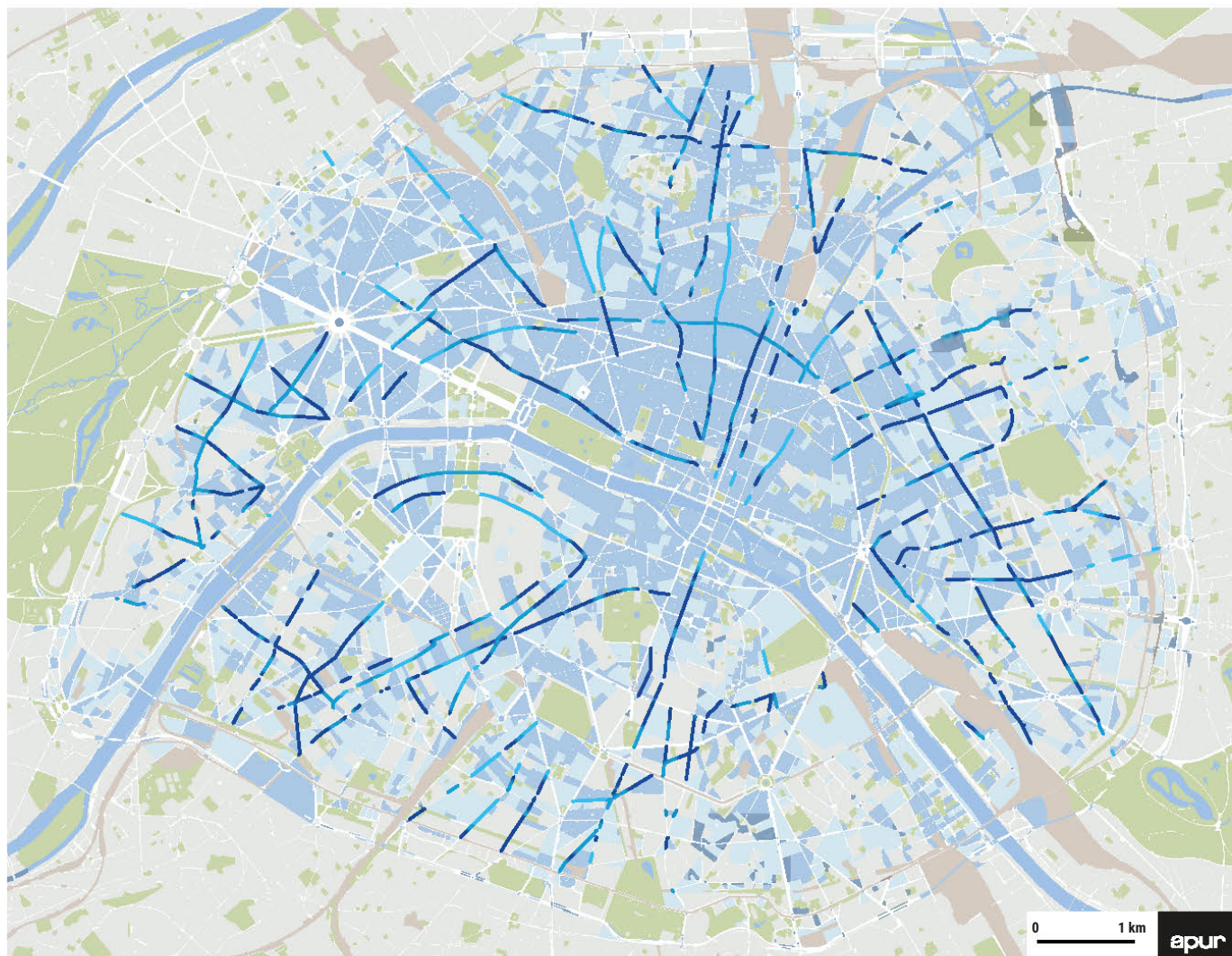
La priorité pourra être donnée aux rues chaudes situées dans les secteurs carencés en végétation, ainsi

qu'aux rues situées dans les secteurs à plus de 7 minutes de marche d'un îlot de fraîcheur nocturne.

### POTENTIEL DE PLANTATION ET TAUX DE VÉGÉTATION

- Rue avec potentiel de plantation d'arbres
- Rue sans potentiel de plantation d'arbres
- Taux de végétation inférieur à 10 %
- Taux de végétation compris entre 10 et 20 %

Source : Apur, DEVE



Rue du Chemin Vert (Paris 11<sup>e</sup>)

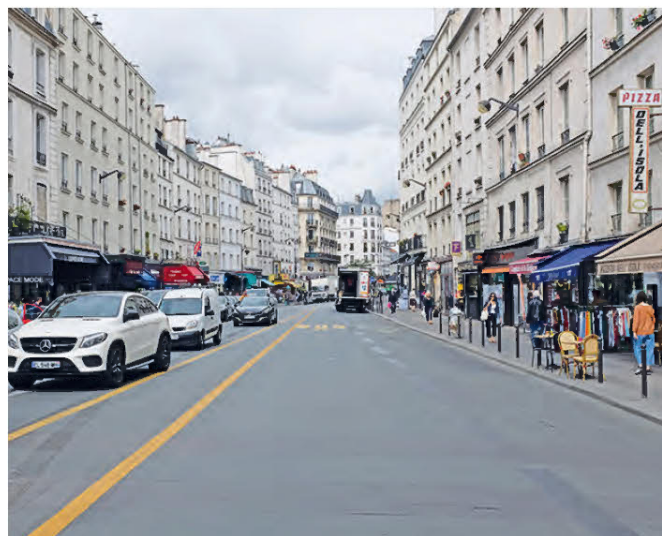


Rue des Martyrs (Paris 9<sup>e</sup>)



Rue de la Croix Nivert (Paris 15<sup>e</sup>)

© Apur



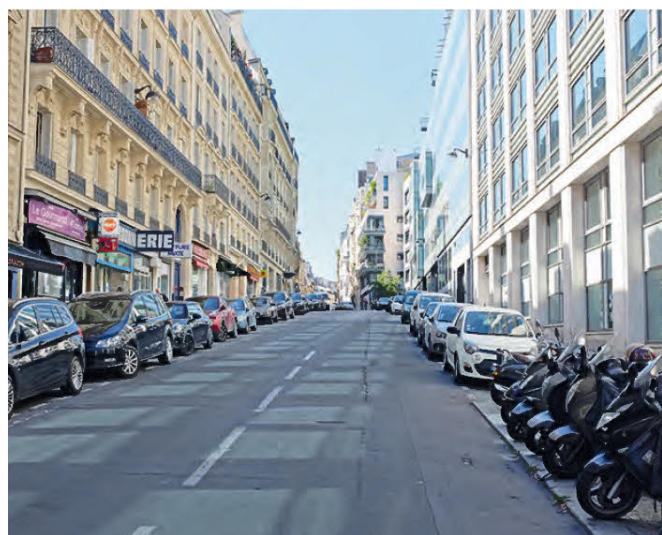
Rue du Faubourg Saint-Antoine (Paris 11<sup>e</sup>)

© Apur



Rue Montmartre (Paris 2<sup>e</sup>)

© Apur



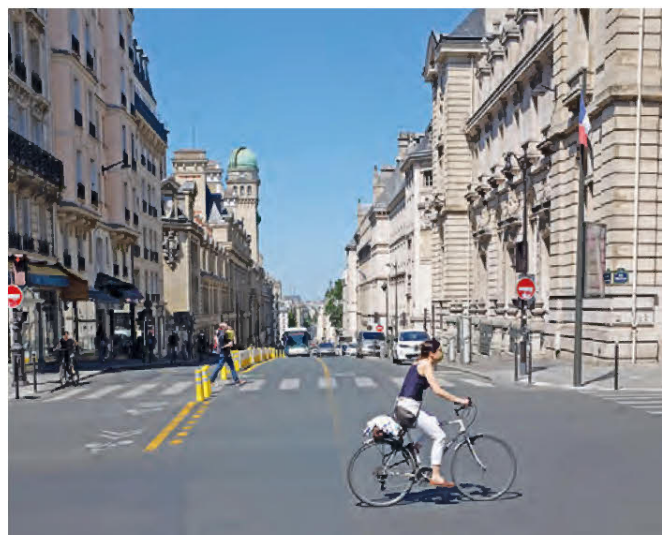
Rue du Rocher (Paris 8<sup>e</sup>)

© Apur



Rue Léon Frot (Paris 11<sup>e</sup>)

© Apur



Rue Saint-Jacques (Paris 5<sup>e</sup>)

© Apur

## Rue de la Glacière (Paris 13<sup>e</sup>) - ACTION 05

Le principe proposé :

- Plantation d'un alignement d'arbres de moyen développement sur le stationnement et création de jardinières végétalisées continues d'une largeur moyenne de 1,8 m.
- Pose de mobilier urbain (bancs, corbeilles, fontaines, équipements ludo-sportifs, stationnement vélo...) dans les bandes végétalisées, sur

strate herbacée, pavés enherbés ou dalles végétalisés.

- Maintien de traversées pour la collecte des ordures ménagères, les accès aux bâtiments, les arrêts bus, les livraisons, sur pavés enherbés ou dalles végétalisés.
- Maintien des stationnements 2RM, vélo, Vélib', électriques, PMR, livraison.

Largeur moyenne de la voie : 18 m  
Largeur moyenne du trottoir : 2,5 / 3,5 m  
Largeur moyenne de la chaussée : 8 m  
(hors stationnement) - 2x1 voie.  
Potentiel de plantation identifié sur le stationnement et ponctuellement sur le trottoir



© Apur

Esquisse de principe



© Apur

La rue de la Glacière aujourd'hui

## Rue de Ménilmontant (Paris 20<sup>e</sup>) - ACTION 05

**Largeur moyenne de la voie : 14 m**  
**Largeur moyenne du trottoir : 3,5 m**  
**Largeur moyenne de la chaussée : 7 m**  
**stationnement sur trottoir - 2x1 voie.**  
**Potentiel de plantation identifié ponctuellement sur la rive impaire**

Le principe proposé :

- Plantation ponctuelle d'arbres de moyen développement sur chaussée et création de jardinières végétalisées d'une largeur moyenne de 2 m.
- Élargissement ponctuel du trottoir.
- La réduction locale de la chaussée à 5 m posera la question d'une mise à sens unique de cette portion de voie.



Esquisse de principe



La rue de Ménilmontant aujourd'hui



Rue de Noisy-le-Sec, Paris 20<sup>e</sup>





## 2. CRÉER DES RUES JARDINS DE PROXIMITÉ



## 2. | Créer des rues jardins de proximité

---

*Dans les rues jardins de proximité, le potentiel de plantation est estimé à **7 550 arbres** et **38 ha** de surface végétalisable*

---

Ce second axe regroupe un ensemble d'actions qui participent d'une logique de renforcement de la végétation et d'apaisement des espaces publics à l'échelle du quartier, en complément des actions sur les grandes rues structurantes de l'axe 1.

Ces actions permettent une présence du végétal plus importante et mieux répartie sur l'ensemble du territoire urbain dense de Paris. Elles participent de la constitution des continuités écologiques en pas japonais, autant que du rafraîchissement local. Elles permettent enfin d'améliorer la qualité du cadre de vie local pour les riverains et usagers des équipements et commerces riverains en apaisant la circulation et en réduisant les nuisances (bruit, air, accidentologie).

Ces rues ont été sélectionnées pour leur proximité avec des équipements de la vie locale.

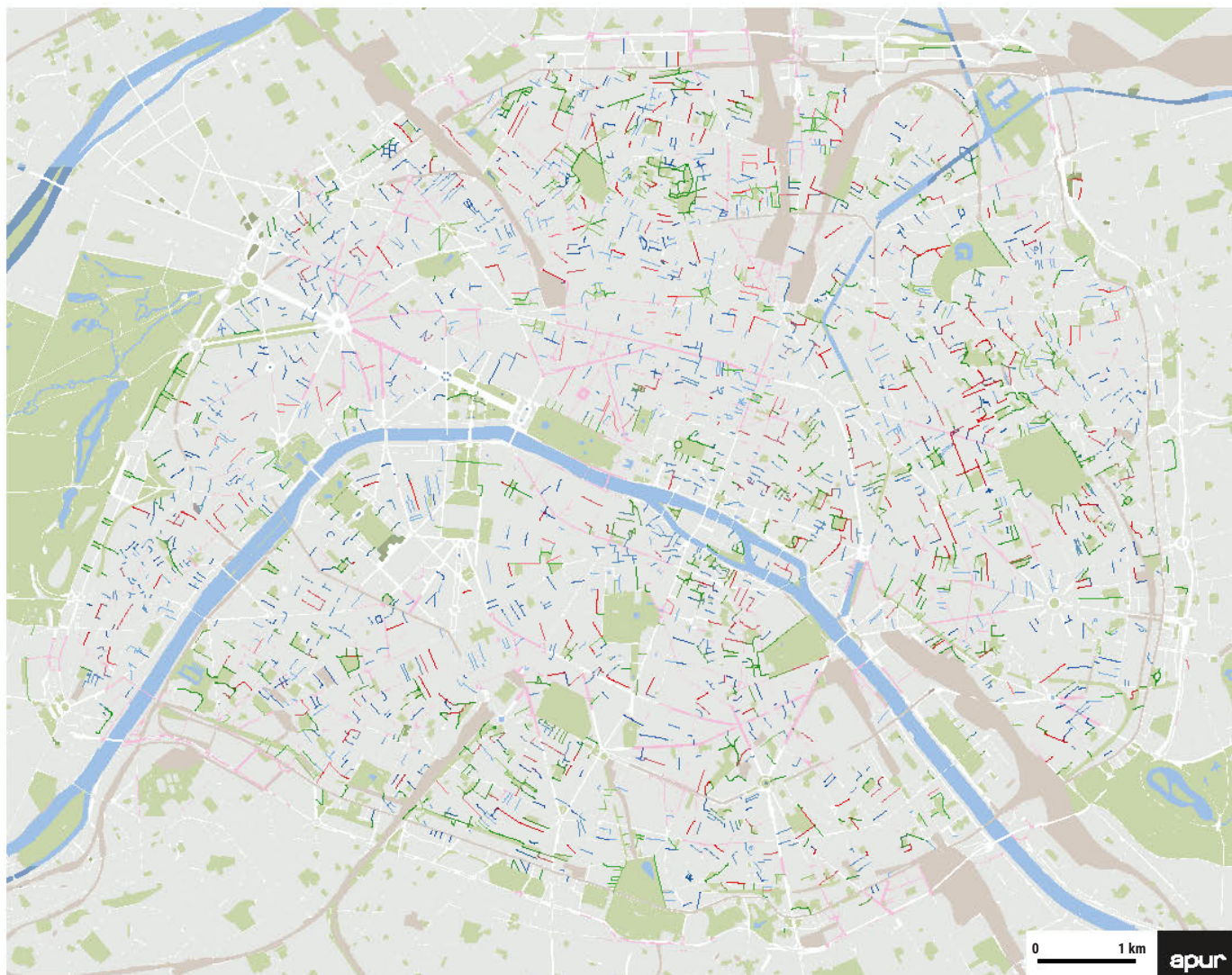
- Ce sont les rues desservant les écoles maternelles, primaires, collèges, en lien avec les cours oasis.
- Ce sont également les rues à proximité des parcs, jardins, cimetières et terrains de sport de plein air pour le rôle de diffuseur de biodiversité et de fraîcheur qu'elles peuvent remplir.

- À ces deux catégories s'ajoute une troisième typologie de rues singulières à Paris : les rues courtes, à dominante résidentielle, situées hors des flux de circulation. Cette typologie de rues offre la possibilité d'un maillage équilibré.

Ces rues ont été analysées au regard des plantations actuelles et des réseaux. Ce travail permet de classer les rues en trois catégories :

- les rues actuellement plantées d'arbres, pouvant voir leur végétation renforcée par un travail sur les strates arbustives et herbacées.
- les rues non plantées présentant un potentiel de plantation d'arbres, qui pourra s'accompagner des strates arbustives et herbacées.
- les rues non plantées et sans potentiel de plantation d'arbres, pouvant faire l'objet d'un aménagement végétal basé exclusivement sur les strates arbustives et herbacées.

Le potentiel de plantation d'arbres est présent pour partie sur les trottoirs, sur le stationnement de surface et sur la chaussée. La plantation de ces tronçons de rues nécessitera souvent une réorganisation du partage des usages ou la fermeture de la rue à la circulation.



### LES RUES JARDINS DE PROXIMITÉ

- █ Rue école avec potentiel de plantation d'arbres (réseaux)
- █ Rue école sans potentiel de plantation d'arbres (réseaux)
- █ Rue à proximité d'un parc, cimetière, terrain de sport, avec potentiel de plantation d'arbres (réseaux)
- █ Rue à proximité d'un parc, cimetière, terrain de sport, sans potentiel de plantation d'arbres (réseaux)
- █ Rue résidentielle avec potentiel de plantation d'arbres (réseaux)
- █ Rue résidentielle sans potentiel de plantation d'arbres (réseaux)
- █ Secteur à plus de 7 minutes d'un îlot de fraîcheur nocturne

Source : Apur, DEVE, DVD, DPE

**Dans les rues jardins de proximité, le potentiel de plantation est estimé à :**

- 7 550 arbres
- 38 ha de surface végétalisable.

Les surfaces végétalisables ont été estimées en considérant, pour chacune de ces trois actions, une hypothèse de végétalisation de 20 % de la surface de ces rues. Cette hypothèse a été formulée sur la base de croquis et de coupe et validée par les services techniques. Ce ratio de

20 % correspond au doublement de la moyenne constatée sur les opérations récentes similaires réalisées par les services de la DEVE et de la DVD.

Ces surfaces calculées sur les seuls linéaires présentant un potentiel de plantation d'arbres pourront être étendues en intégrant les portions de rues déjà plantées d'arbres ainsi que celles identifiées sans potentiel de plantation d'arbre au regard des réseaux.

## Végétaliser les rues à proximité des écoles (maternelles, élémentaires, collèges, publiques et privées)

L'étude des rues à proximité des écoles s'inscrit dans le prolongement et en articulation avec le travail de la DVD sur les « rues aux écoles ». Un travail, engagé depuis fin 2019 par le développement de plusieurs expérimentations, s'est vu complété d'une signalétique particulière dans le cadre du déconfinement pour le respect de la distanciation physique et pour sécuriser les trajets des enfants jusqu'à leur établissement. En septembre 2020, ces réflexions ont permis l'aménagement de 29 rues fermées à la circulation et 28 rues transformées en aire piétonne pour la rentrée de septembre 2020.

Ces rues s'ajoutent aux 65 rues piétonnes desservant des écoles avant septembre 2020.

Les aménagements réalisés à ce jour permettent d'assurer la piétonnisation totale ou partielle aux abords des écoles, dans le but de sécuriser le chemin maison-école pour les enfants, de lutter contre la pollution en supprimant le passage de voitures lorsque c'est possible, ou en abaissant la vitesse à 20 km/h dans les zones apaisées. Le passage des véhicules de secours, de transport de personnes handicapées et de livraison reste assuré.

À Paris, les rues à proximité des écoles maternelles, élémentaires et des collèges publiques et privées totalisent 266 km de rues. Ce sont :

- **100 km de rues plantées**, dont 3,9 km sont piétonnisés et 2,6 km sont fermés ou transformés en aire piétonne à la rentrée 2020 ;
- **79 km de rues non plantées présentant un potentiel de plantation d'arbres (au regard des réseaux)**, dont 3,2 km sont piétonnisés et 1,6 km sont fermés ou transformés en aire piétonne à la rentrée 2020 ;
- **87 km de rues non plantées ne pré-**

**sentant pas de potentiel de plantation d'arbres** (au regard des réseaux), dont 4,5 km piétonnisés et 2,7 km sont fermés ou transformés en aire piétonne à la rentrée 2020.

Parmi les 79 km de rues non plantées présentant un potentiel de plantation d'arbres (au regard des réseaux), 14,7 km sont inscrits dans les actions 4 et 5 de l'axe 1.

Sur les 64,3 km de rues restants, **le potentiel de plantation est estimé à 3 600 arbres**, en considérant une hypothèse de plantation d'arbres de grand et moyen développement (à parts égales) sur 40 % des rues de 11 à 19 m de large, et une seconde hypothèse de plantation d'arbres de petit développement sur 30 % des rues de moins de 11 m de large. La réduction à 40 % et 30 % du linéaire de voie permet de prendre en compte dans cette estimation la discontinuité des espaces disponibles pour la plantation, ainsi que les intersections.

**Le potentiel de végétalisation est estimé à 17 ha de surface végétalisable**, en considérant une hypothèse de végétalisation sur 20 % de la surface de la voie. Ce ratio de 20 % permet de prendre en compte dans cette estimation les interruptions liées au maintien des fonctions de la ville : livraisons, collecte des ordures ménagères, accès aux immeubles, portes cochères, arrêt de bus, mobilier divers... Ces interruptions seront aménagées en pavés enherbés (sur grave) ou dalles à joints enherbés (sur mélange terre pierre) selon les besoins, pour assurer une continuité visuelle des bandes végétalisées.

**Une priorisation peut se faire dans les rues les plus chaudes et dans les quartiers carencés en végétation.** Un autre critère de priorisation peut être la contri-

## ACTION 06

---

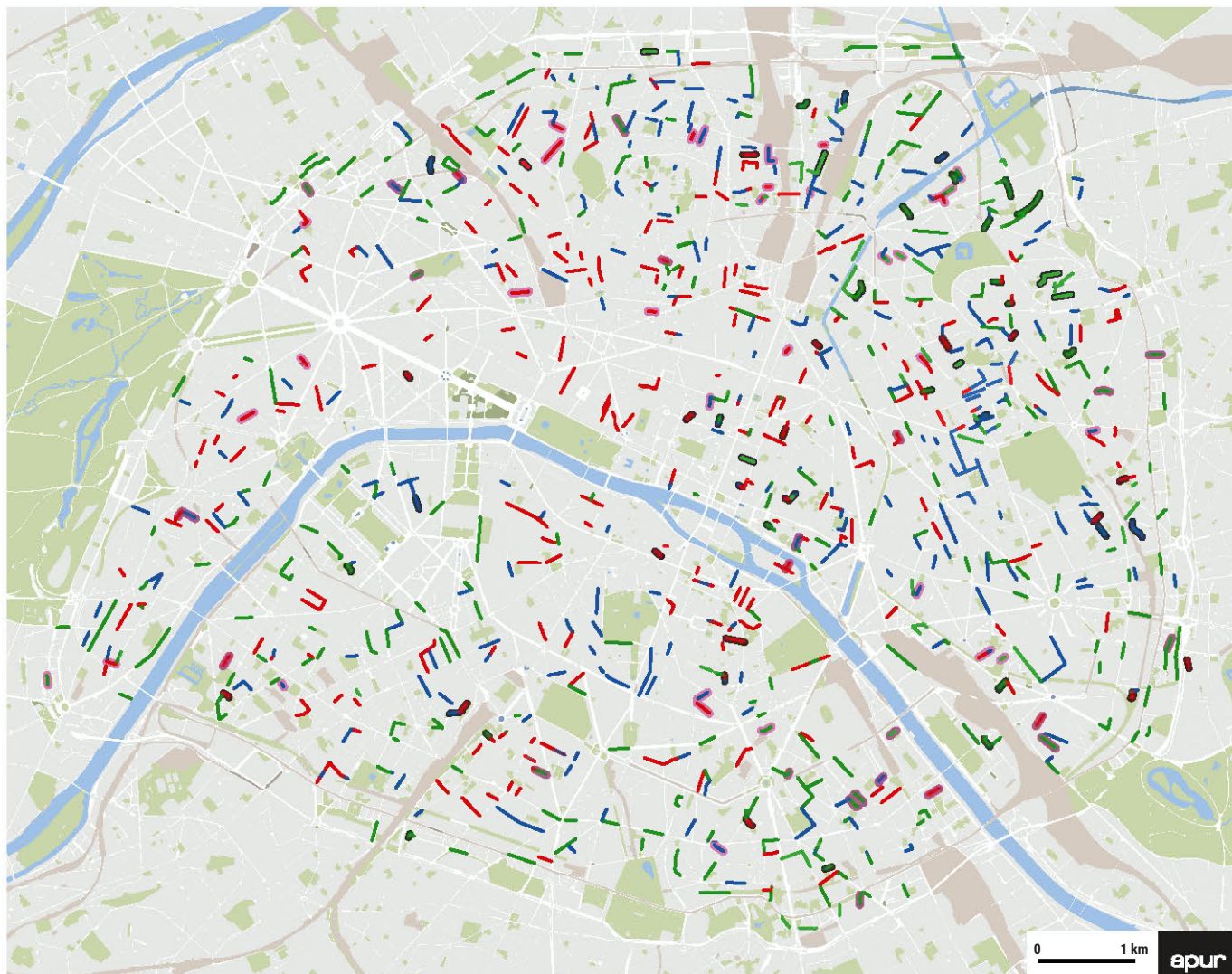
*Le potentiel de plantation d'arbres sur ces rues est estimé à **3 600 arbres** et celui de végétalisation est estimé à **17 ha** de surface végétalisable*

---

---

*Une priorisation peut se faire dans les rues les plus chaudes et dans les quartiers carencés en végétation*

---



### LES RUES À PROXIMITÉ DES ÉCOLES PUBLIQUES ET PRIVÉES À PARIS

- Rue école plantée
- Rue école non plantée avec potentiel de plantation d'arbres
- Rue école non plantée sans potentiel de plantation d'arbres
- Rue école piétonne
- Rue école fermées et aires piétonnes créées à la rentrée 2020

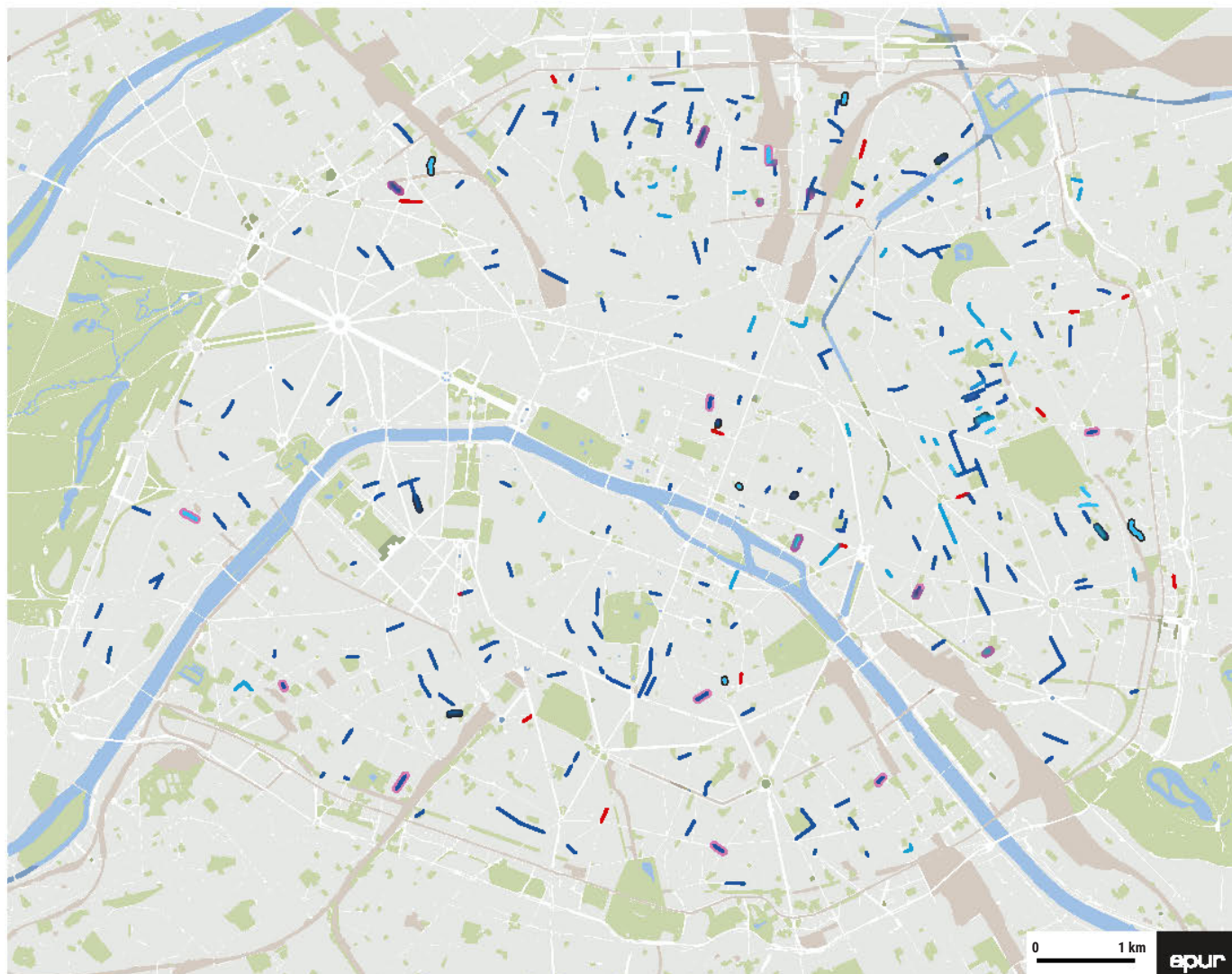
Source : Apur, DEVE



Piétonnisation de la rue Sadi Leconte en septembre 2020 (Paris 19<sup>e</sup>)



Rue de Bruxelles (Paris 9<sup>e</sup>)



**RUES À PROXIMITÉ DES ÉCOLES, PRÉSENTANT UN POTENTIEL DE PLANTATION D'ARBRES**

- Inférieure à 11 m de large
- Entre 11 et 19 m de large
- Supérieure à 19 m de large
- Rue école piétonne
- Rue école fermées et aires piétonnes créées à la rentrée 2020

Source : Apur, DEVE

buton de ces rues à la constitution d'un maillage secondaire de continuités écologiques sur le territoire. Un troisième critère utile porte sur les rues desservant les 10 écoles dont le projet de cours oasis est inscrit au projet européen « actions innovatrices urbaines » 2020. Ces rues peuvent être identifiées comme prioritaires afin d'assurer la complémentarité de ces deux opérations. Enfin, un quatrième critère serait d'identifier les rues à proximité des écoles et courtes (action 8) ou à proximité d'un parc (action 7).



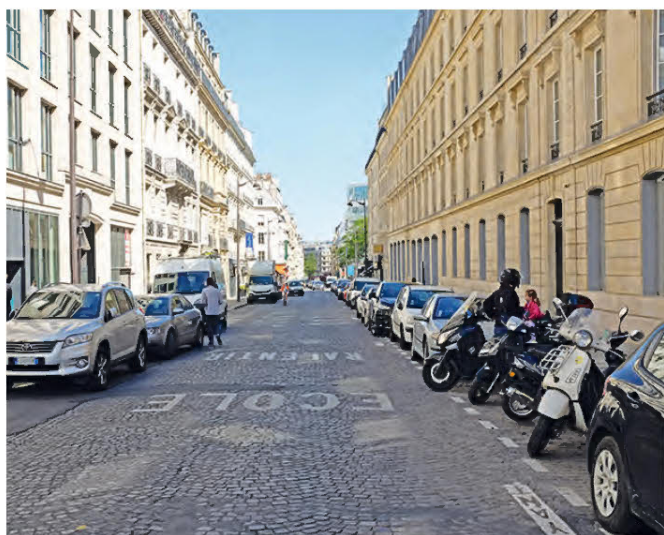
Rue Jacques Hillairet (jardin de Reuilly) (Paris 12<sup>e</sup>)

© Apur - JC Bonjoi



Rue de Bruxelles (Paris 9<sup>e</sup>)

© Apur



Rue de Londres (Paris 9<sup>e</sup>)

© Apur



Rue du Rocher (Paris 9<sup>e</sup>)

© Apur



Rue Léon Frot (Paris 11<sup>e</sup>)

© Apur



Rue Pailleron (Paris 19<sup>e</sup>)

© Apur

## Passage des Récollets (Paris 10<sup>e</sup>) - ACTION 06

Le principe proposé :

- Scénario intégrant la piétonnisation de la voie.
- Plantation d'arbres de moyen développement sur le stationnement et création de jardinières végétalisées sur l'ensemble des trottoirs.
- Végétalisation des façades et clôtures.
- Maintien d'un parvis minéral devant l'école intégrant un stationnement vélo.

- Pose de mobilier urbain (bancs, corbeilles, fontaines, équipements ludo-sportifs, stationnement vélo...) dans les bandes végétalisées, sur strate herbacée, pavés enherbés ou dalles végétalisées.
- Suppression du stationnement, les livraisons seront assurées par la rue piétonne.
- Reprise du profil de la voie et création d'une chaussée perméable.

Largeur moyenne de la voie : 9 m  
Largeur moyenne du trottoir : 1 / 2,8 m  
Largeur moyenne de la chaussée : 5,2 m  
1 voie à sens unique – stationnement ponctuel.  
Potentiel de plantation identifié ponctuellement sur chaussée, stationnement et trottoir



Esquisse de principe



Le passage des Récollets aujourd'hui

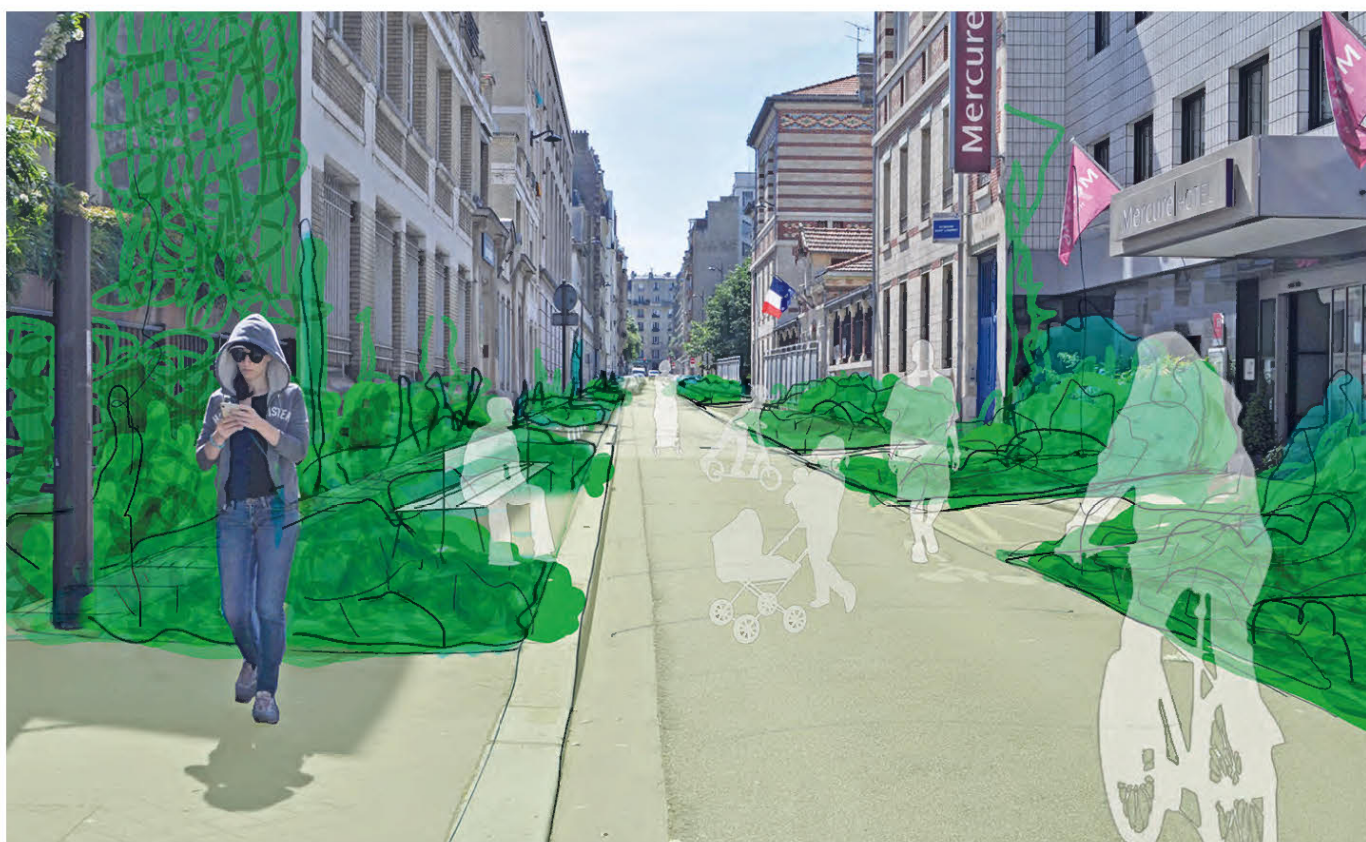


## Rue Saint-Lambert (Paris 15<sup>e</sup>) - ACTION 06

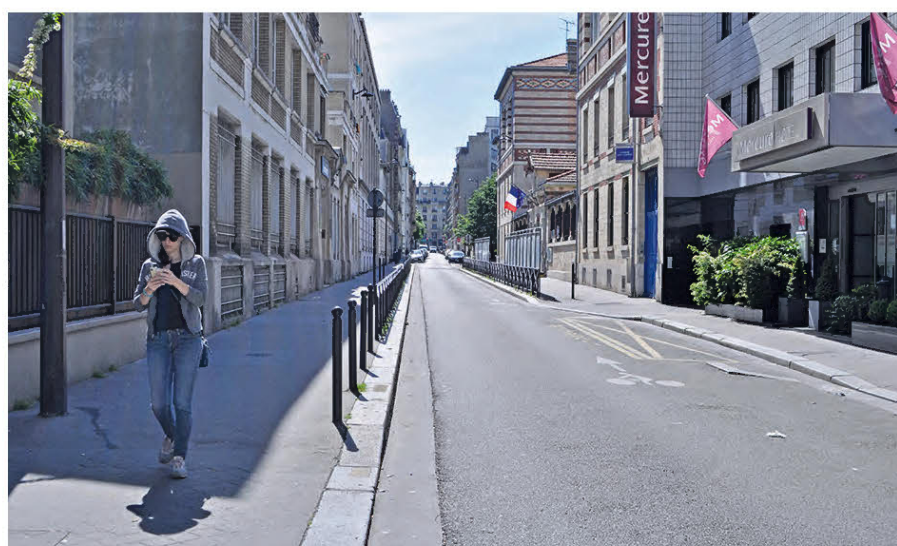
Largeur moyenne de la voie : 10 m  
 Largeur moyenne du trottoir : 3,2 m  
 (hors stationnement)  
 Largeur moyenne de la chaussée : 3,6 m  
 (hors stationnement) 2x1 voie.  
 Sans potentiel de plantation d'arbre

Le principe proposé :

- Scénario intégrant la piétonnisation de la voie.
- Création de jardinières sur les trottoirs et le stationnement.
- Pose de mobilier urbain (bancs, corbeilles, fontaines, équipements ludo-sportifs, stationnement vélo...) dans les bandes végétalisées, sur strate herbacée, pavés enherbés ou dalles végétalisés.
- Maintien d'une voie carrossable de 4 m de large rassemblant l'ensemble des circulations : piétons, vélos, collecte des OM, défense incendie...
- Maintien de traversées pour la collecte des ordures ménagères, les accès aux bâtiments, les arrêts bus, les livraisons et les contre-terrasses, sur pavés enherbés ou dalles végétalisés.
- Maintien du stationnement PMR, livraison 2 roues et vélo.



Esquisse de principe



La rue Saint-Lambert aujourd'hui

## Végétaliser les rues bordant les parcs, jardins, cimetières et terrains de sport de plein air

La requalification des rues longeant les parcs et jardins publics parisiens permet d'étendre l'espace donnée à la nature, de renforcer la biodiversité de ces espaces, d'en améliorer la connectivité écologique et d'étendre leurs effets rafraîchissant dans les rues voisines. D'autre part, ces aménagements, en réduisant la circulation et le stationnement automobile, permettent d'apaiser ces secteurs, d'atténuer localement la pollution sonore et atmosphérique et de rééquilibrer le partage de l'espace public pour une plus grande part aux mobilités actives et aux activités de proximité.

La sélection des rues porte majoritairement sur les rues longeant ces équipements. Néanmoins, les rues perpendiculaires, donnant sur ces espaces, pourront également être traitées afin d'améliorer la diffusion de la biodiversité et de l'air frais dans le tissu urbain de proximité.

À Paris, les rues à proximité des parcs, jardins, cimetières et parcs sportifs de plein air totalisent 340 km de rues. Ce sont :

- **172 km de rues plantées**, dont 9,4 km piétonnés et 1,1 km ont été fermées ou transformées en aires piétonnes en septembre 2020 ;
- **90,5 km de rues non plantées** présentant un potentiel de plantation d'arbres (au regard des réseaux), dont 6,3 km piétonnés et 0,8 km ont été fermées ou transformées en aires piétonnes en septembre 2020 ;
- **77,5 km de rues non plantées ne présentant pas de potentiel de planta-**

**tion d'arbres** (au regard des réseaux), dont 4,6 km piétonnés et 0,7 km ont été fermées ou transformées en aires piétonnes en septembre 2020.

Sur les 90,5 km de rues non plantées bordant les parcs, jardins et cimetières, 39,5 km sont inscrits dans les actions 4, 5 et/ou 6.

Sur les 51 km restants, **le potentiel de plantation a été estimé à 2450 arbres**, en considérant une plantation d'arbres de grand et moyen développement sur 40 % des rues de 11 à 19 m de large et une plantation d'arbres de petit développement sur 30 % des rues de moins de 11 m de large hors rue de faubourg. La réduction à 40 % et 30 % du linéaire de voie permet de prendre en compte dans cette estimation la discontinuité des espaces disponibles pour la plantation, ainsi que les intersections.

**Le potentiel de végétalisation est estimé à 13 ha de surface végétalisable**, en considérant une hypothèse de végétalisation sur 20 % de la surface de la rue. Ce ratio de 20 % permet de prendre en compte dans cette estimation les interruptions liées au maintien des fonctions de la ville : livraisons, collecte des ordures ménagères, accès aux immeubles, portes cochères, arrêt de bus, mobilier divers... Ces interruptions seront aménagées en pavés enherbés (sur grave) ou dalles à joints enherbés (sur mélange terre pierre) selon les besoins, pour assurer une continuité visuelle des bandes végétalisées.

## ACTION 07

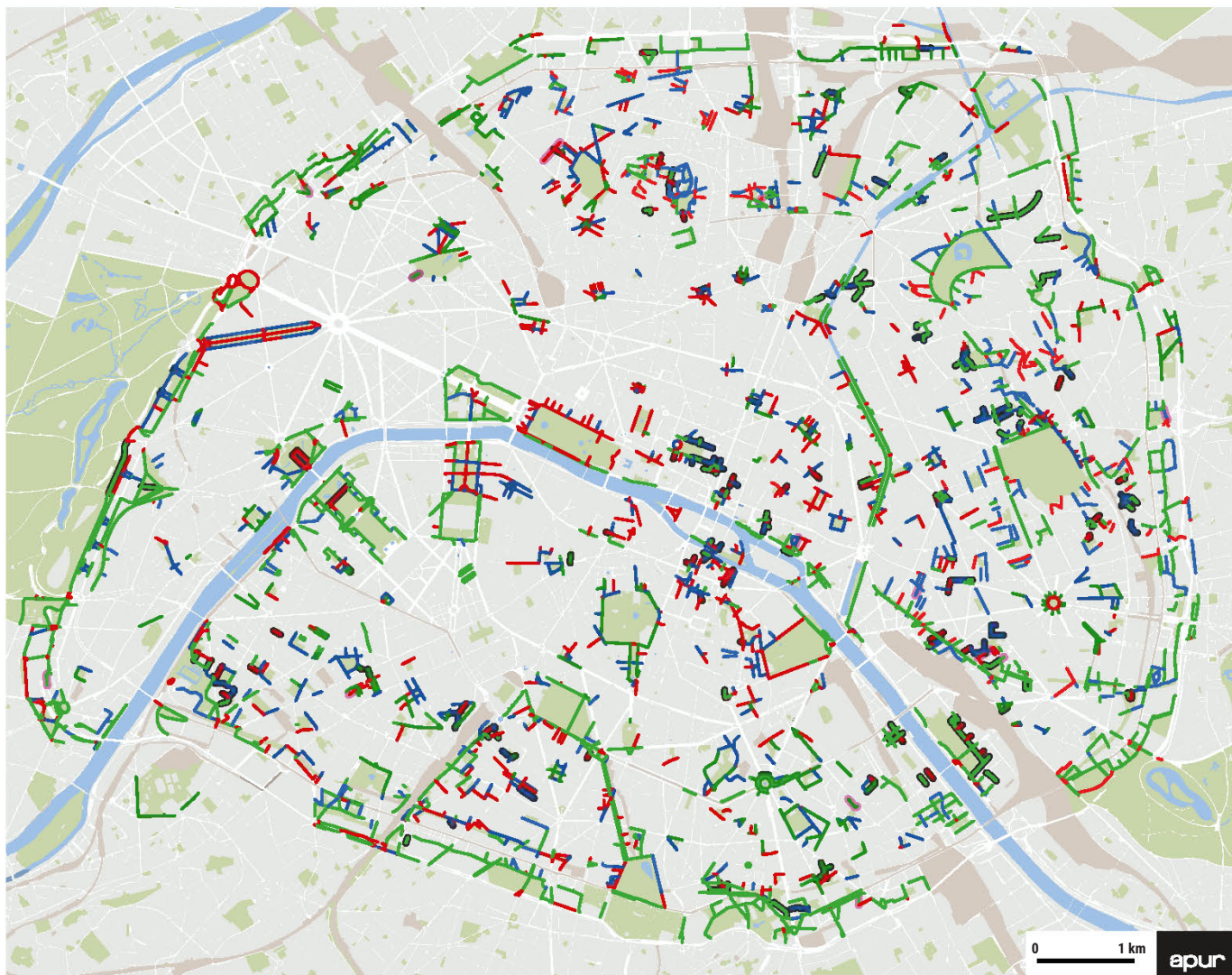
---

*Le potentiel de plantation d'arbres sur ces rues est estimé à **2 450 arbres** et celui de végétalisation est estimé à **13 ha** de surface végétalisable*

---

*Un critère de priorisation peut être la fonctionnalité écologique de l'espace que ces rues longent, avec une priorité aux rues bordant les réservoirs urbains de biodiversité*

---



**RUES À PROXIMITÉ DES PARCS, JARDINS, CIMETIÈRES ET TERRAINS DE SPORT DE PLEIN AIR**

- Rue plantée à proximité d'un parc
- Rue non plantée sans potentiel à proximité d'un parc
- Rue non plantée avec potentiel à proximité d'un parc
- Rue piétonne à proximité d'un parc
- Rue école fermées et aires piétonnes créées à la rentrée 2020

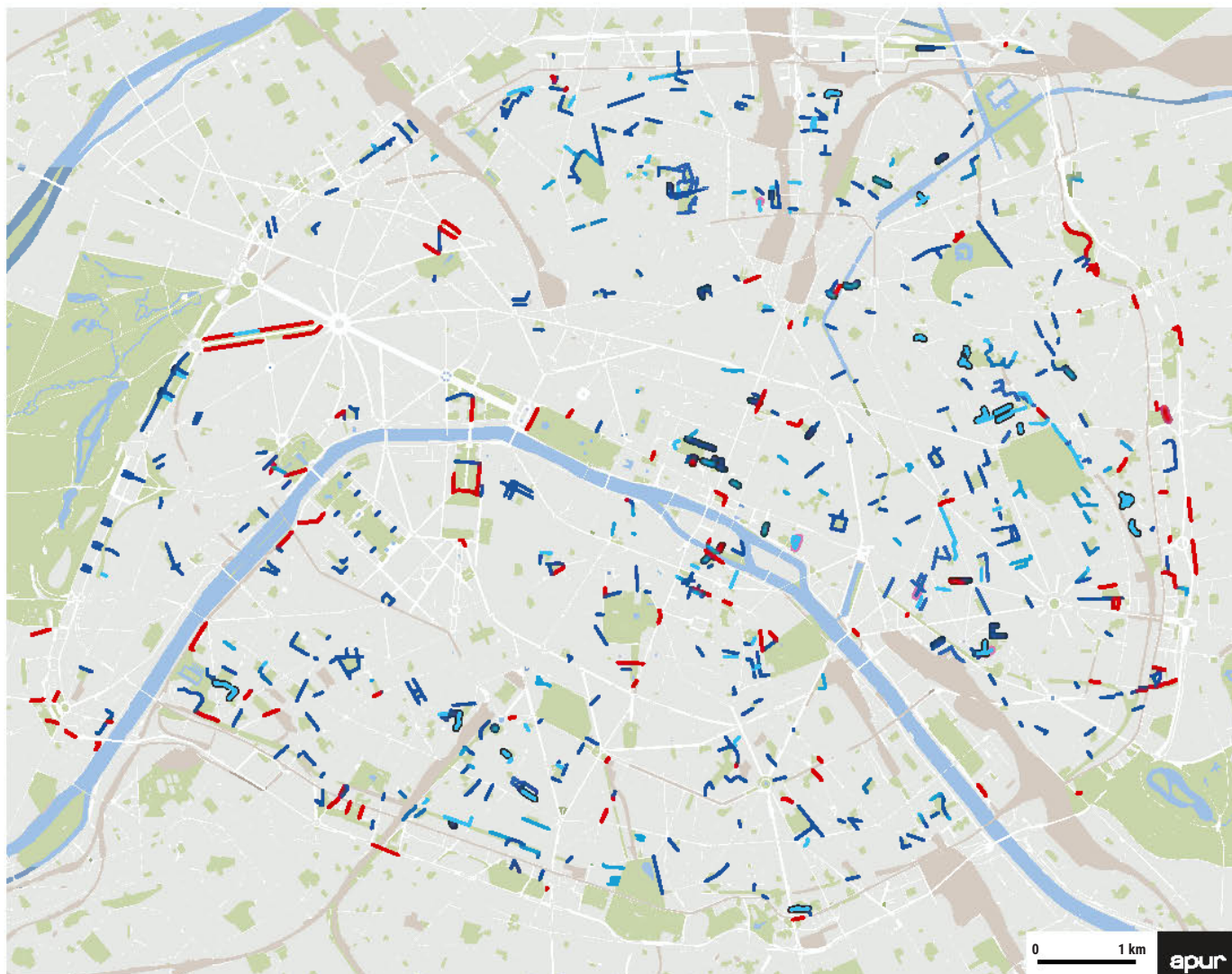
Source : Apur, DEVE



Place Adolphe Max (square Hector Berlioz) (Paris 9<sup>e</sup>)  
Jardinières installées dans la rue piétonnisée bordant le square



Rue de Noisy-le-Sec (square Léon Frapié) (Paris 20<sup>e</sup>)



**RUES PRÉSENTANT UN POTENTIEL DE PLANTATION D'ARBRE À PROXIMITÉ DES PARCS, JARDINS, CIMETIÈRES ET TERRAINS DE SPORT DE PLEIN AIR**

- Inférieure à 11 m de large
- Entre 11 et 19 m de large
- Supérieure à 19 m de large
- Rue piétonne à proximité d'un parc
- Rue école fermées et aires piétonnes créées à la rentrée 2020

Source : Apur, DEVE

Un critère de priorisation peut être la fonctionnalité écologique de l'espace que ces rues longent, avec une priorité aux rues bordant les réservoirs urbains de biodiversité pour améliorer leur connectivité au reste du territoire. Ou, a contrario, on peut donner la priorité aux rues bordant des espaces isolés ou de petite taille, les plus fréquents sur le territoire parisien, afin d'augmenter significativement

leur qualité écologique et leur connectivité au reste du maillage. Cette seconde option permet d'agir sur la plus grande part du territoire parisien et notamment dans des secteurs très minéralisés.

Pour chaque espace vert l'ensemble des rues le bordant ainsi que les rues débouchant directement sur lui pourront être étudiées.



Avenue de la Porte de Charenton (Cimetière Valmy) (Paris 12<sup>e</sup>)

© Apur



Rue Francis de Miomandre (Cimetière de Gentilly) (Paris 13<sup>e</sup>)

© Apur



Rue Adolphe Cherioux (square éponyme) (Paris 15<sup>e</sup>)

© Apur



Rue Jules Verne (square éponyme) (Paris 11<sup>e</sup>)

© Apur



Rue des Mathurins (square éponyme) (Paris 8<sup>e</sup>)

© Apur



Rue Édouard Lartet (Centre Sportif Alain Mimoun) (Paris 12<sup>e</sup>)

© Apur - JC Bonjoi

## Rue du Général Blaise (Paris 11<sup>e</sup>) - en bordure du square Maurice Gardette - ACTION 07

Le principe proposé :

- Scénario intégrant la piétonnisation de la voie.
- Plantation d'arbres de moyen et petit développement en rive du square.
- Création d'une jardinière végétalisée de 5 m de large en moyenne, dans le prolongement du square.
- Maintien d'une voie carrossable de 5 m de large minimum, rassemblant l'ensemble des circulations : piétons,

vélos, collecte des OM, défense incendie, livraisons et accès aux immeubles et équipements.

- Pose de mobilier urbain (bancs, corbeilles, fontaines, équipements ludo-sportifs, stationnement vélo...) dans les bandes végétalisées, sur strate herbacée, pavés enherbés ou dalles végétalisées.
- Maintien du stationnement PMR, livraison, 2 roues et vélo, intégré ponctuellement le long de la jardinière.

Largeur moyenne de la voie : 12 m  
Largeur moyenne du trottoir : 2,4 m  
Largeur moyenne de la chaussée : 7,2 m  
Voie à sens unique – stationnement bilatéral.  
Potentiel de plantation identifié sur le stationnement en rive de square.



© Apur

Esquisse de principe



© Apur

La rue du Général Blaise aujourd'hui

## Rue Charles Moureu (Paris 13<sup>e</sup>) - en bordure du parc de Choisy - ACTION 07

Largeur moyenne de la voie : 15 m  
 Largeur moyenne du trottoir : 3 m  
 Largeur moyenne de la chaussée : 9 m  
 (hors stationnement)  
 Stationnement bilatéral 2x1 voie.  
 Potentiel de plantation identifié  
 sur le stationnement et les trottoirs,  
 de part et d'autre de la voie.

Le principe proposé :

- Plantation d'arbres de grand développement de part et d'autre de la chaussée.
- Création d'une jardinière comportant une allée en stabilisé sur le trottoir bordant le parc de Choisy, et d'une jardinière d'1,8 m de large en moyenne sur la rive opposée.
- Pose de mobilier urbain (bancs, cor-

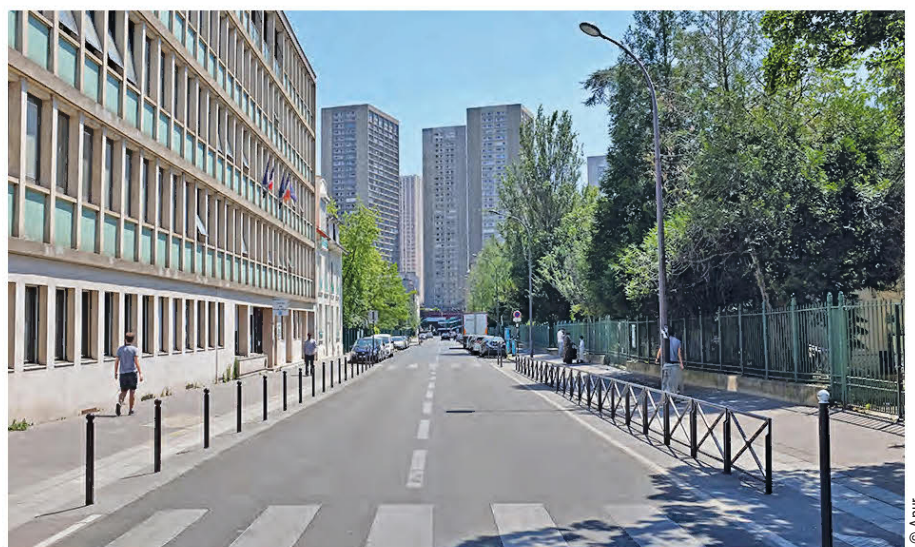
beilles, fontaines, équipements ludo-sportifs, stationnement vélo...) dans les bandes végétalisées, sur strate herbacée, pavés enherbés ou dalles végétalisées.

- Maintien du stationnement PMR, livraison, 2 roues et vélo.
- Réduction de la chaussée et passage à sens unique à étudier.



Esquisse de principe

© Apur



La rue Charles Moureu aujourd'hui

© Apur

## Végétaliser les rues courtes et résidentielles (moins de 180 m de long)

Paris compte un nombre très important de rues courtes dont la particularité est de ne pas être inscrites dans une continuité de circulation, et d'être à dominante résidentielle.

Ces rues, d'une largeur moyenne de 10 à 12 m, se retrouvent dans tous les quartiers parisiens, elles sont présentes dans tous les tissus urbains que comporte Paris.

Peu circulées, ne comportant pas ou peu de commerces et équipements, souvent à sens unique et stationnées de part et d'autre de la chaussée, ces rues offrent un potentiel très important de transformation pour créer des jardins de poche propices à la vie de quartier, de micro-îlots de fraîcheur et de biodiversité essentiels dans les quartiers les plus minéraux et les secteurs les plus chauds.

À Paris, les rues courtes et résidentielles totalisent 184 km de rues. Ce sont :

- **27 km de rues plantées**, dont 4,8 km piétonnisés :
- **53 km de rues non plantées** présentant un potentiel de plantation d'arbres (au regard des réseaux), dont 3,4 km piétonnisés :
- **104 km de rues non plantées** ne présentant pas de potentiel de plantation d'arbres (au regard des réseaux), dont 9,5 km piétonnisés :

Parmi les 53 km de rues courtes et résidentielles non plantées, 21 km sont inscrits dans les actions 4, 5, 6 et/ou 7.

Sur les 32 km restants, **le potentiel de plantation a été estimé à 1500 arbres**, en considérant une plantation

d'arbres de grand et moyen développement sur 40 % des rues de 11 à 19 m de large ; et une plantation d'arbres de petit développement sur 30 % des rues de moins de 11 m de large. La réduction à 40 % et 30 % du linéaire de voie permet de prendre en compte dans cette estimation la discontinuité des espaces disponibles pour la plantation, ainsi que les intersections.

**Le potentiel de végétalisation est estimé à 8 ha de surface végétalisable**, en considérant une hypothèse de végétalisation sur 20 % de la surface de la rue. Ce ratio de 20 % permet de prendre en compte dans cette estimation les interruptions liées au maintien des fonctions de la ville : livraisons, collecte des ordures ménagères, accès aux immeubles, portes cochères, arrêt de bus, mobiliers divers... Ces interruptions seront aménagées en pavés enherbés (sur grave) ou dalles à joints enherbés (sur mélange terre pierre) selon les besoins, pour assurer une continuité visuelle des bandes végétalisées.

**Un critère de priorisation concerne les rues situées dans des secteurs carencés en îlots de fraîcheur nocturne et/ou situées dans des secteurs carencés en végétation.** Un second critère pourrait porter sur les rues déjà fermées à la circulation, les impasses, passages et zones de rencontres. Enfin un troisième critère pourrait faire ressortir les rues courtes desservant une école et celles situées à proximité d'un parc.

## ACTION 08

---

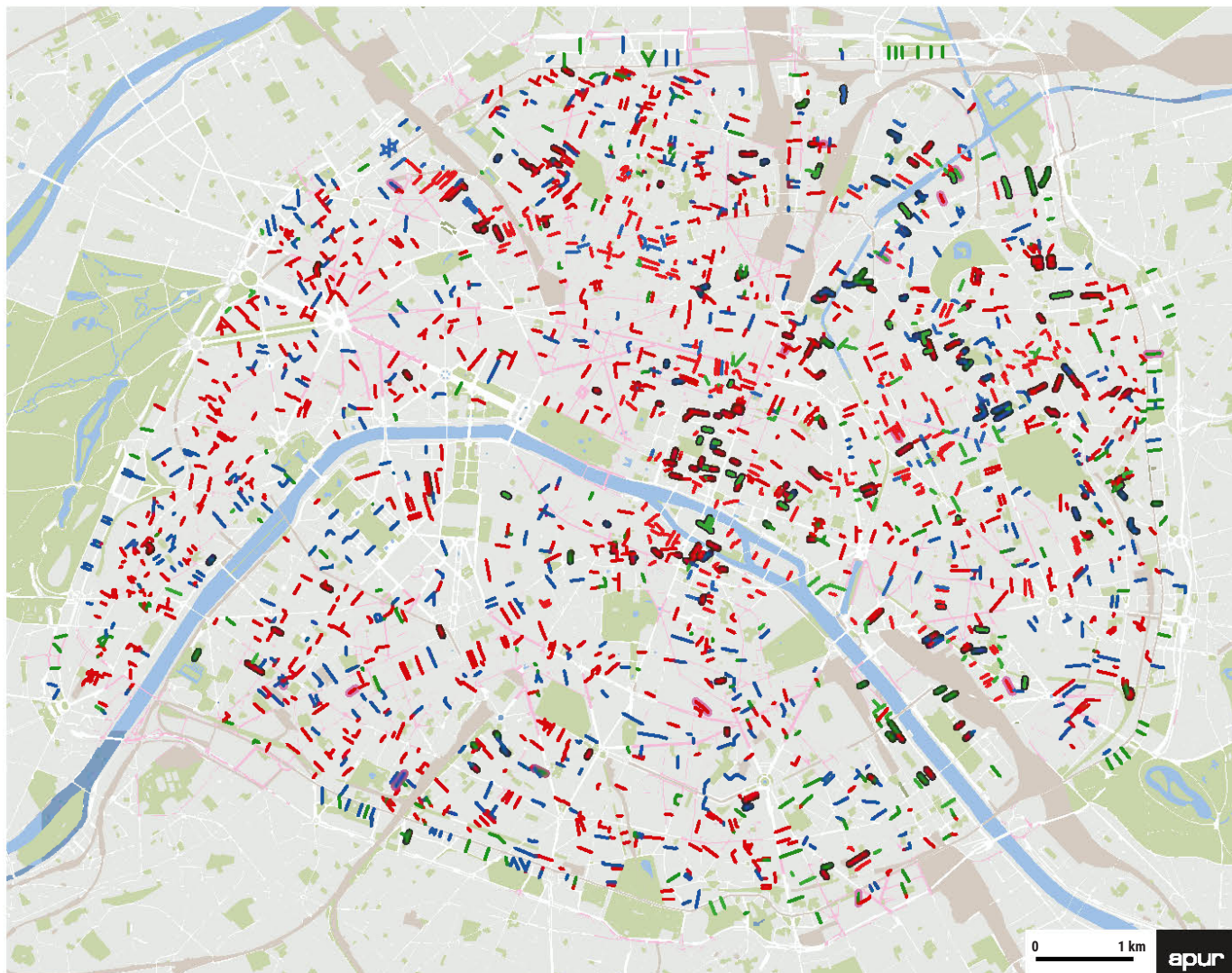
*Le potentiel de plantation d'arbres sur ces rues est estimé à **1 500 arbres** et celui de végétalisation est estimé à **8 ha** de surface végétalisable*

---

*Un critère de priorisation concerne les rues situées dans des secteurs carencés en îlots de fraîcheur nocturne et/ou situées dans des secteurs carencés en végétation*

---

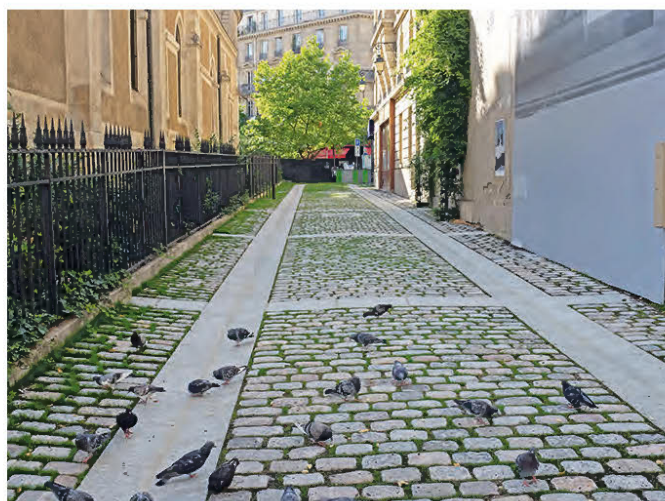




**MAILLAGE DES RUES COURTES ET RÉSIDENTIELLES À PARIS**

- Rue courte plantée
- Rue courte non plantée sans potentiel de plantation d'arbres
- Rue courte non plantée avec potentiel de plantation d'arbres
- Rue courte piétonne
- Rue courte fermées et aires piétonnes créées à la rentrée 2020
- Secteurs à plus de 7 minutes d'un îlot de fraîcheur nocturne

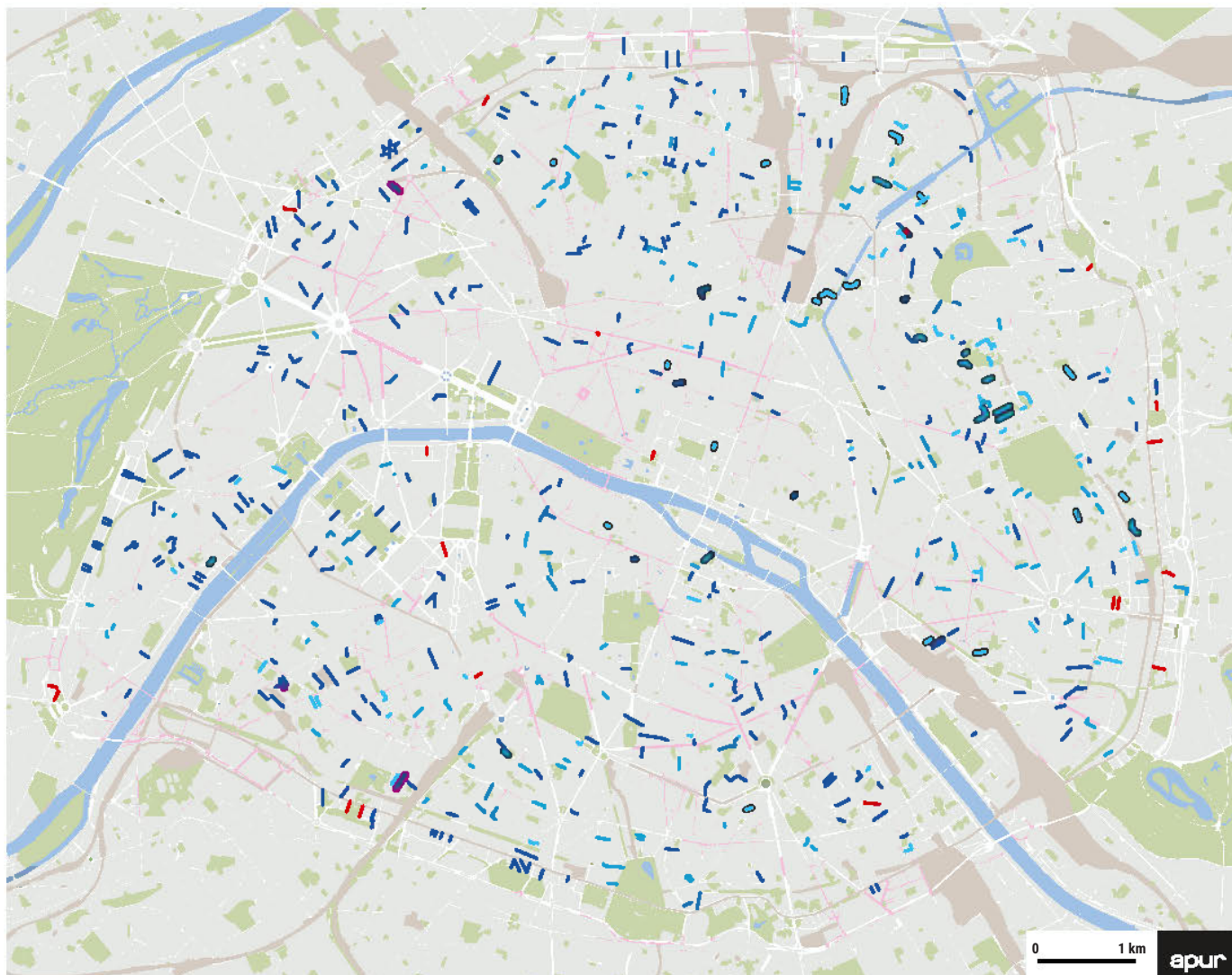
Source : Apur, DEVE



Passage Sainte-Élisabeth (Paris 3<sup>e</sup>)



Rue Charles Robin (Paris 10<sup>e</sup>)



**RUES COURTES OU IMPASSES RÉSIDENTIELLES PRÉSENTANT UN POTENTIEL DE PLANTATION D'ARBRES**

- Inférieure à 11 m de large
- Entre 11 et 19 m de large
- Supérieure à 19 m de large
- Rue courte piétonne
- Rue courte fermées et aires piétonnes créées à la rentrée 2020
- Secteurs à plus de 7 minutes d'un îlot de fraîcheur nocturne

Source : Apur, DEVE



Rue Prévost Paradol (Paris 14<sup>e</sup>)

© Apur



Rue du Sommerard (Paris 5<sup>e</sup>)

© Apur



Rue Boutebrie (Paris 5<sup>e</sup>)

© Apur



Rue Léon Delagrange (Paris 15<sup>e</sup>)

© Apur



Villa Auguste Blanqui (Paris 13<sup>e</sup>)

© Apur



Rue Jean Ménans (Paris 19<sup>e</sup>)

© Apur

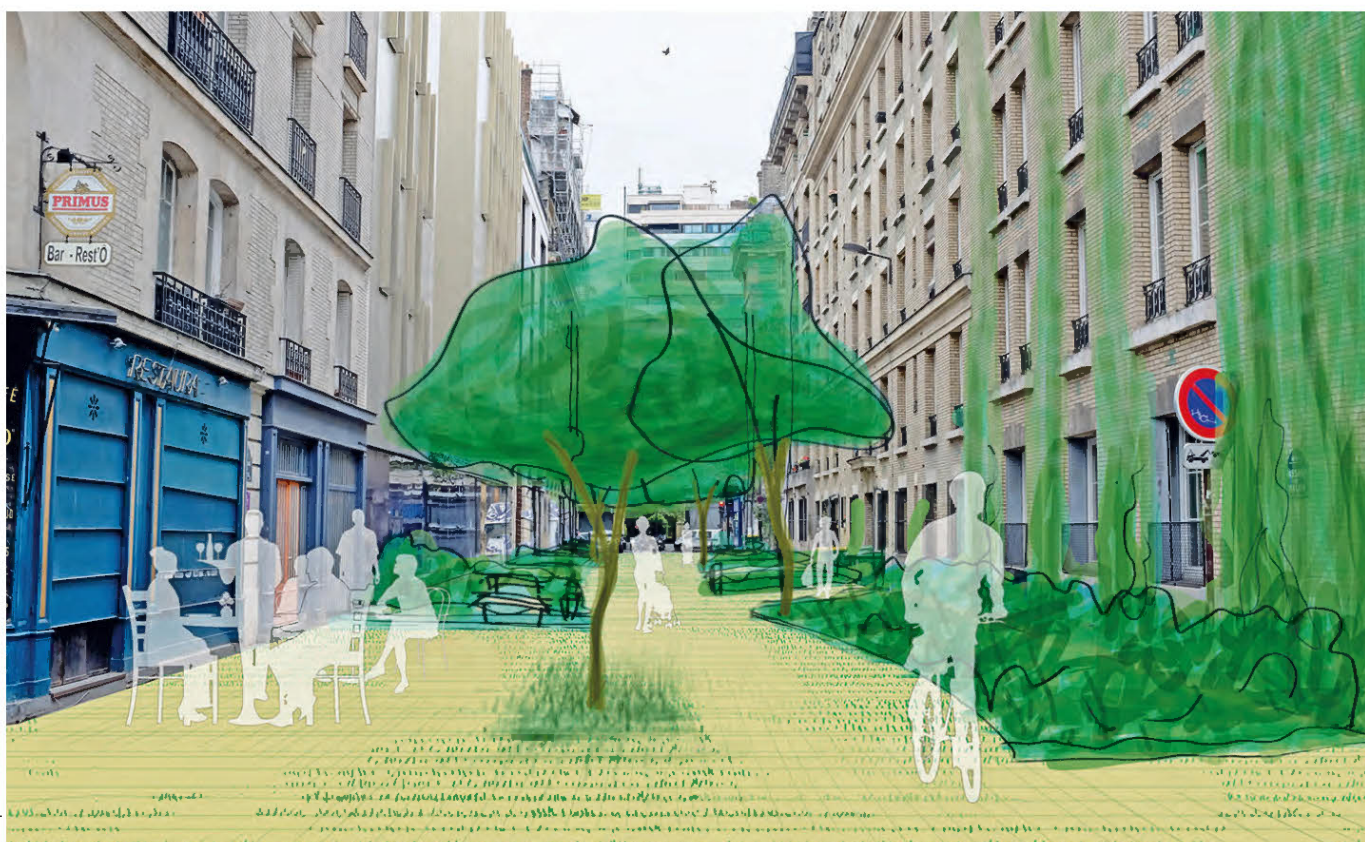
## Passage de Melun (Paris 19<sup>e</sup>) - ACTION 08

Le principe proposé :

- Scénario intégrant la piétonnisation de la voie.
- Plantation d'arbres de moyen développement sur chaussée.
- Végétalisation des pieds d'immeubles et création de jardinières végétalisées de largeurs variables.

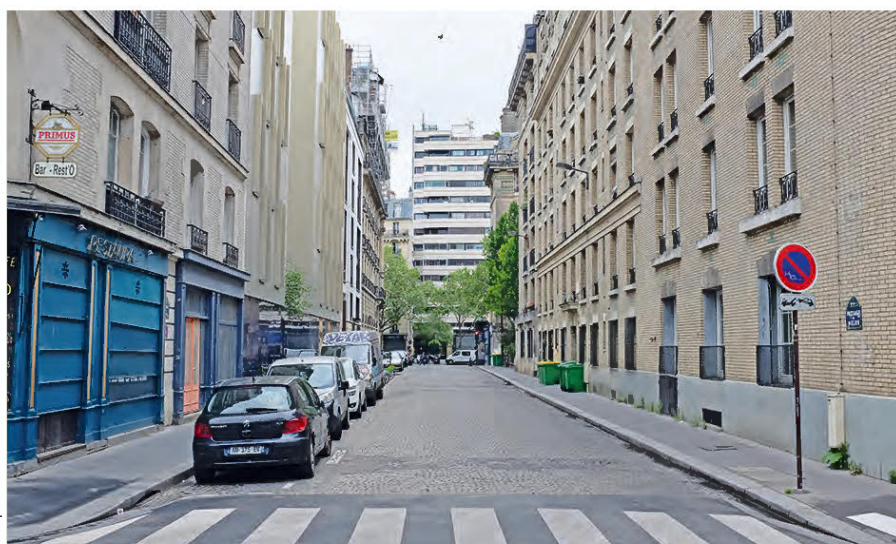
- Maintien d'une rue carrossable de 4 m de large rassemblant l'ensemble des circulations : piétons, vélos, collecte des OM, défense incendie, livraisons...
- Impact sur l'éclairage de la rue et la collecte des OM à étudier.

Largeur moyenne de la voie : 12 m  
Largeur moyenne du trottoir : 2 m  
Largeur moyenne de la chaussée : 8 m  
(y compris stationnement)  
Stationnement unilatéral - voie à sens unique.  
Potentiel de plantation identifié sur la chaussée.



© Apur

Esquisse de principe



© Apur

Le passage de Melun aujourd'hui

## Rue Serret (Paris 15<sup>e</sup>) - ACTION 08

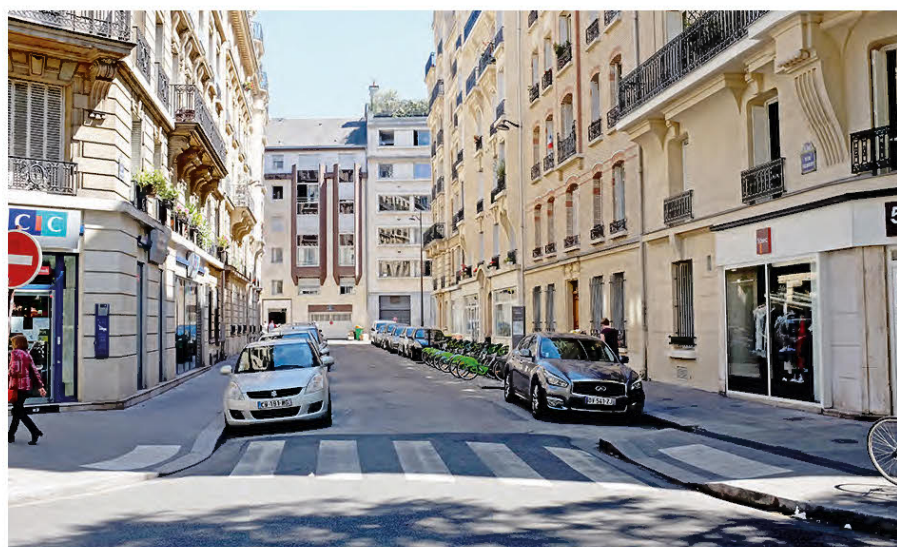
**Largeur moyenne de la voie : 12 m**  
**Largeur moyenne du trottoir : 2 m**  
**Largeur moyenne de la chaussée : 7,2 m**  
 (y compris stationnement)  
**Stationnement bilatéral - voie à sens unique.**  
**Potentiel de plantation identifié**  
**aux carrefours uniquement.**

Le principe proposé :

- Scénario intégrant la piétonnisation de la voie.
- Plantation d'arbres de moyen développement aux carrefours.
- Végétalisation des pieds d'immeubles et création de jardinières végétalisées de largeurs variables.
- Maintien d'une rue carrossable de 3,6 m de large rassemblant l'ensemble des circulations : piétons, vélos, Vélib', collecte des OM, défense incendie, livraisons...
- Impact sur l'éclairage de la rue et la collecte des OM à étudier.



Esquisse de principe



La rue Serret aujourd'hui

# BILAN DU POTENTIEL DE PLANTATIONS DES 8 ACTIONS

	Largeur type de la voie	Linéaire total de voies potentielles	Type de plantation	Coefficient de pondération
<b>Axe 1</b> Renforcer le réseau des voies plantées parisiennes	<b>Action 01</b> Retrouver le caractère des promenades plantées sous les mails	176 km	végétation basse	45 % du linéaire planté
	<b>Action 02</b> Reconstituer les doubles alignements historiques	14 km	végétation basse et reconstitution de mails historiques	45 % du linéaire planté
	<b>Action 03</b> Améliorer la qualité paysagère des trottoirs plantés de plus de 6 m de large	640 km	végétation basse	40 % du linéaire planté
	<b>Action 04</b> Planter les voies de plus de 19 m	69 km	alignement bilatéral d'arbres et végétation basse	plantation d'arbres sur 50 % du linéaire
	<b>Action 05</b> Planter les voies de faubourg de 11 à 19 m	46 km	alignement unilatéral d'arbres et végétation basse	végétalisation sur 40 % du linéaire planté
<b>Axe 2</b> Créer des rues jardins de proximité	<b>Action 06</b> Végétaliser à proximité des écoles	64 km <i>Hors actions 4 et 5</i>	plantation ponctuelle d'arbres et végétation basse	Plantation d'arbres : 40 % de la surface des voies de 11 à 19 m et 30 % de la surface des voies de moins de 11 m
	<b>Action 07</b> Végétaliser à proximité des parcs et jardins, cimetières et parcs sportifs	51 km <i>Hors actions 4, 5, 6 et 7</i>	plantation ponctuelle d'arbres et végétation basse	
	<b>Action 08</b> Végétaliser les voies courtes et résidentielles	32 km <i>Hors actions 4, 5, 6 et 7</i>	plantation ponctuelle d'arbres	Végétalisation basse : 20 % de la surface de la voie
	<b>Total *</b>			



Pavés enherbés, mail Pablo Picasso (Nantes)



Pavés enherbés, rue de Noisy-le-Sec (Paris 20<sup>e</sup>)



façade végétalisée, rue Chanoinesse (Paris 4<sup>e</sup>)



Pieds d'immeubles jardinés, cour Saint-Joseph (Paris 11<sup>e</sup>)

Part d'arbres de grand développement (inter distance de 10 m)	Part d'arbres de moyen développement (inter distance de 8 m)	Part d'arbres de petit développement (inter distance de 6 m)	Nombre d'arbres plantables	Surfaces végétalisables
			0	39 ha
100 %			2 800	3 ha
			À préciser au cas par cas	51 ha
100 %			6 900	11 ha
50 %	50 %		2 600	3,5 ha
50 km de voies de 11 à 19 m		14 km de voies de moins de 11 m	3 600	17 ha
37 km de voies de 11 à 19 m		14 km de voies de moins de 11 m	2 450	13 ha
22 km de voies de 11 à 19 m		10 km de voies de moins de 11 m	1 500	8 ha
			<b>19 850 arbres **</b>	<b>145,5 ha ***</b>

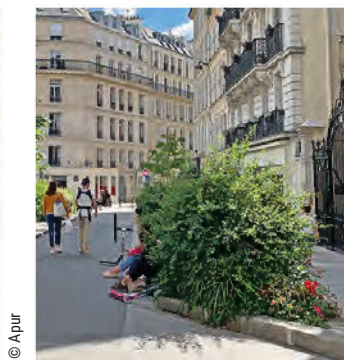
\* Estimations faites hors berges de Seine, Boulevard périphérique, bois, parcs et jardins

\*\* Il est estimé à environ 25 000 le nombre d'arbres à planter sur l'espace public pour atteindre l'objectif de + 2 % de l'indice de canopée à Paris

\*\*\* Il est estimé à environ 1 000 ha la surface perméable à créer pour répondre à l'objectif de + 40 % de surface perméable végétalisées à Paris



Trottoir enherbé, rue Neuve Tolbiac (Paris 13<sup>e</sup>)



Jardinières créées sur une bande de stationnement, place Adolphe Max (Paris 9<sup>e</sup>)



Jardinières créées sur voirie, rue des Martyrs (Paris 9<sup>e</sup>)



Jardinières créées sur voirie, Rue Blanche (Paris 9<sup>e</sup>)

# ENJEUX DE PRIORISATION ET MODALITÉS D'AMÉNAGEMENT

Il a été convenu, à la suite des différents groupes de travail de cette étude et d'un échange entre les divisions Climat, Biodiversité, Qualité de l'air et Sites et Paysages de l'AEU ainsi que Nathalie Daclon chargée de la démarche rues-écoles à la DVD et Eric Passieux des cours Oasis auprès de la Direction de la DEVE, que **la sélection prioritaire des espaces publics à végétaliser devrait se porter sur les rues dépourvues d'arbres, dans lesquelles il serait possible de planter, dans les secteurs chauds et carencés en espaces verts.**

Des critères environnementaux et de cadre de vie peuvent être une base pour la priorisation pour la végétalisation de l'espace public tout comme l'opportunité de calendrier de projets engagés sur certaines rues : rues écoles, tramway, aménagements cyclables...

## Paysage et cadre de vie

- Restituer des dispositions historiques de certains axes autrefois plus plantés.
- Végétaliser les rues en secteurs fortement carencés.
- Sélectionner les rues pour qu'elles forment des parcours piétons doux maillées entre elles.

### Modalité d'aménagement :

- Veiller à maintenir le principe de régularité des arbres d'alignement et de symétrie sur les rues majeures.
- Faire précéder les plantations des boulevards et des rues de faubourgs d'une étude paysagère spécifique.
- Planter un mobilier permettant une diversité d'usage sur ces rues. Ce mobilier s'inscrit dans le vocabulaire du mobilier parisien et s'installe dans la continuité des plantations.

## Biodiversité

- Renforcer la fonctionnalité écologique des corridors urbains de biodiversité par une plantation diversifiée des strates arbustives et herbacées.
- Planter les rues secondaires, peu circulées.
- Planter en priorité des ensembles de rues participant à la constitution de continuités écologiques secondaires (pas japonais, continuité des houppiers, mise en relation d'espaces plantés publics et privés...).

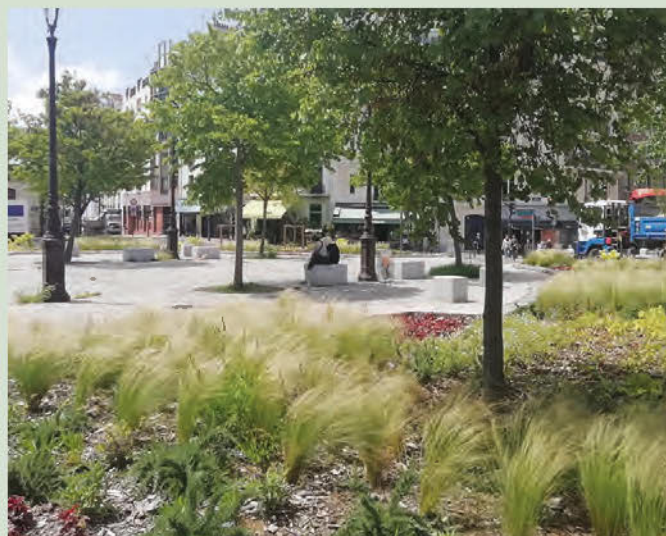
### Modalité d'aménagement :

- Assurer la plus grande qualité écologique des rues plantées (diversité, indigénat...).
- Assurer la présence de la plus grande diversité de milieux.
- Assurer la continuité et la diversité des différentes strates végétales (arborée, arbustive, grimpante, herbacée...).
- Planter le bon végétal au bon endroit (espèce thermophile en plein soleil, espèce d'ombre dans un sol frais...) pour limiter la taille et le risque de maladies.
- Développer des murs végétaux le long du linéaire.
- Adosser les cours Oasis à des rues végétalisées en amplification de l'existant.
- Concevoir des projets de végétalisation « de façade à façade » de façon à inclure tous les objectifs de plantations possibles.



Rue de Sully (Paris 4<sup>e</sup>)

© Ville de Paris

Place Jeanne d'Arc (Paris 13<sup>e</sup>)

© Ville de Paris

## Climat

- Planter les rues et trottoirs chauds.
- Planter les rues en secteurs carencés en îlots de fraîcheur nocturne.
- Planter les rues à proximité des cours d'écoles et des parcs et jardins.

### Modalité d'aménagement :

- Privilégier les végétaux les mieux adaptés aux évolutions climatiques et possédant une capacité d'ombrage et d'évapotranspiration forte, comme les chênes verts, les micocouliers, les noisetiers de Byzance...
- Privilégier autant que possible une diversité des essences sur un même aménagement pour en assurer la résilience.
- Planter le bon végétal au bon endroit (espèce thermophile en plein soleil, espèce d'ombre dans un sol frais...) pour limiter la taille et le risque de maladies.
- Privilégier des modes de plantation (dimensions des fosses, composition des substrats...) et de gestion (arrosage...) assurant la meilleure évapotranspiration de l'ensemble.
- Adapter le projet pour garantir le plus fort ombrage sur les trottoirs et les façades chaudes.
- Développer des murs végétaux le long du linéaire.
- Mettre en œuvre une désimperméabilisation et une infiltration maximale sur les rues aménagées.
- Privilégier les revêtements de sol de couleurs claires.

## Entretien et arrosage

Ce projet ambitieux de végétalisation de l'espace public est l'occasion pour engager une réflexion sur l'entretien et l'arrosage de ces nouveaux espaces.

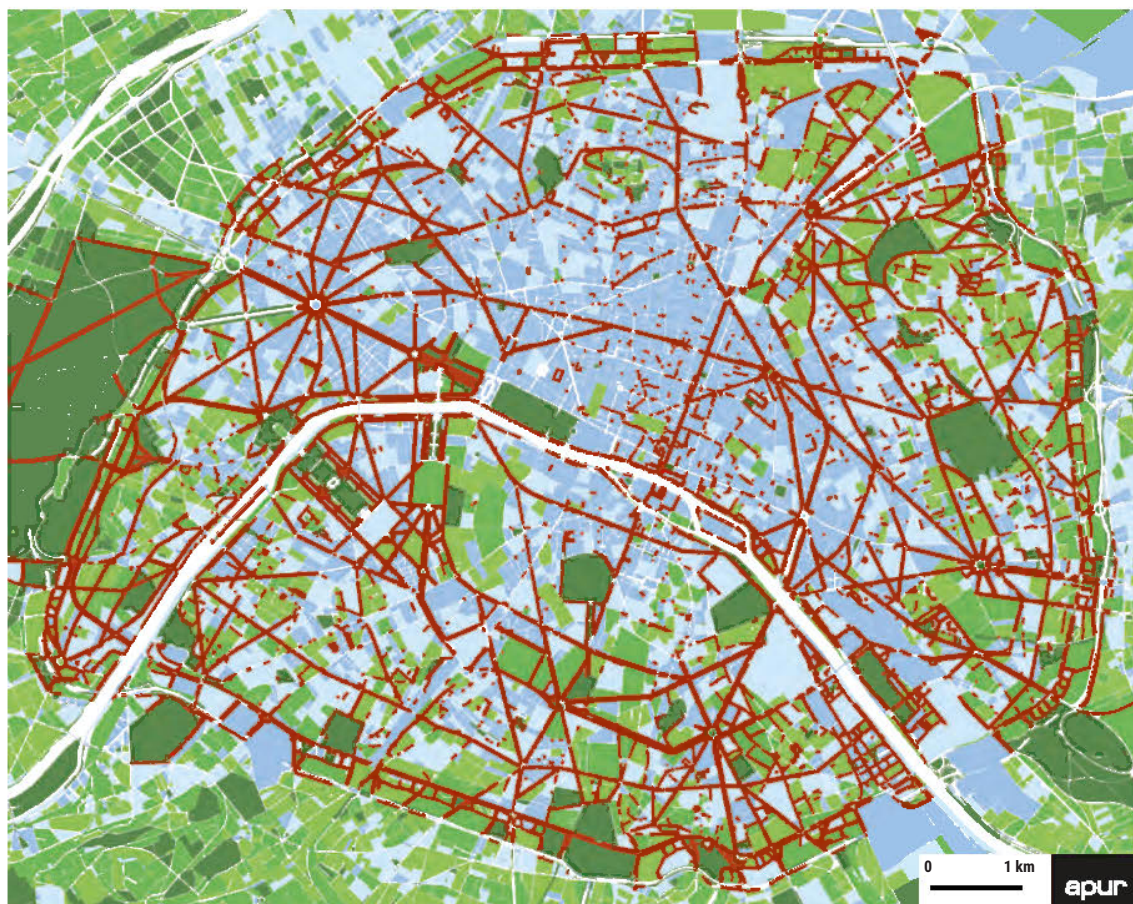
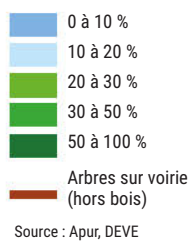
- Une partie de l'entretien et du jardinage de ces espaces pourrait être confiée à des entreprises d'insertion ou de l'économie sociale et solidaire, en lien avec les services de la DEVE, comme c'est notamment le cas sur la petite ceinture.
- Une approche transversale pourrait également être développée pour l'arrosage, en intégrant davantage le réseau d'eau non potable et la récupération de l'eau pluviale et la mise en œuvre d'un arrosage automatique.
- Mettre en place des protections provisoires ou définitives autour des espaces végétalisés sur certains sites (bordures, lisses, ganivelles) : protections provisoires a minima dans les zones très fréquentées par les piétons avec un risque élevé de piétinement, protections définitives autour des espaces végétalisés situés dans la bande de stationnement pour éviter l'intrusion de véhicules dans les jardinières.
- Étudier le cas échéant le besoin de mise en œuvre de système « anti-rat », leur matérialité (grillage, palette végétale...) et leur compatibilité avec les modes de gestion et le paysage de la rue.
- Étudier, dans le cas de plantations en pied de façade, les possibilités aux regards des réseaux secondaires avec notamment deux orientations majeures :
  - négocier avec les concessionnaires et revoir le règlement de voirie pour autoriser les plantations au-dessus des réseaux. Le concessionnaire devra restituer le site à l'identique après travaux, comme dans le cadre d'un revêtement minéral ;
  - demander le dévoiement des réseaux pour permettre les plantations. Anticiper les délais de procédure qui pourra avoir un impact notable sur les plannings des opérations.

---

# CARTES DE SYNTHÈSE

---

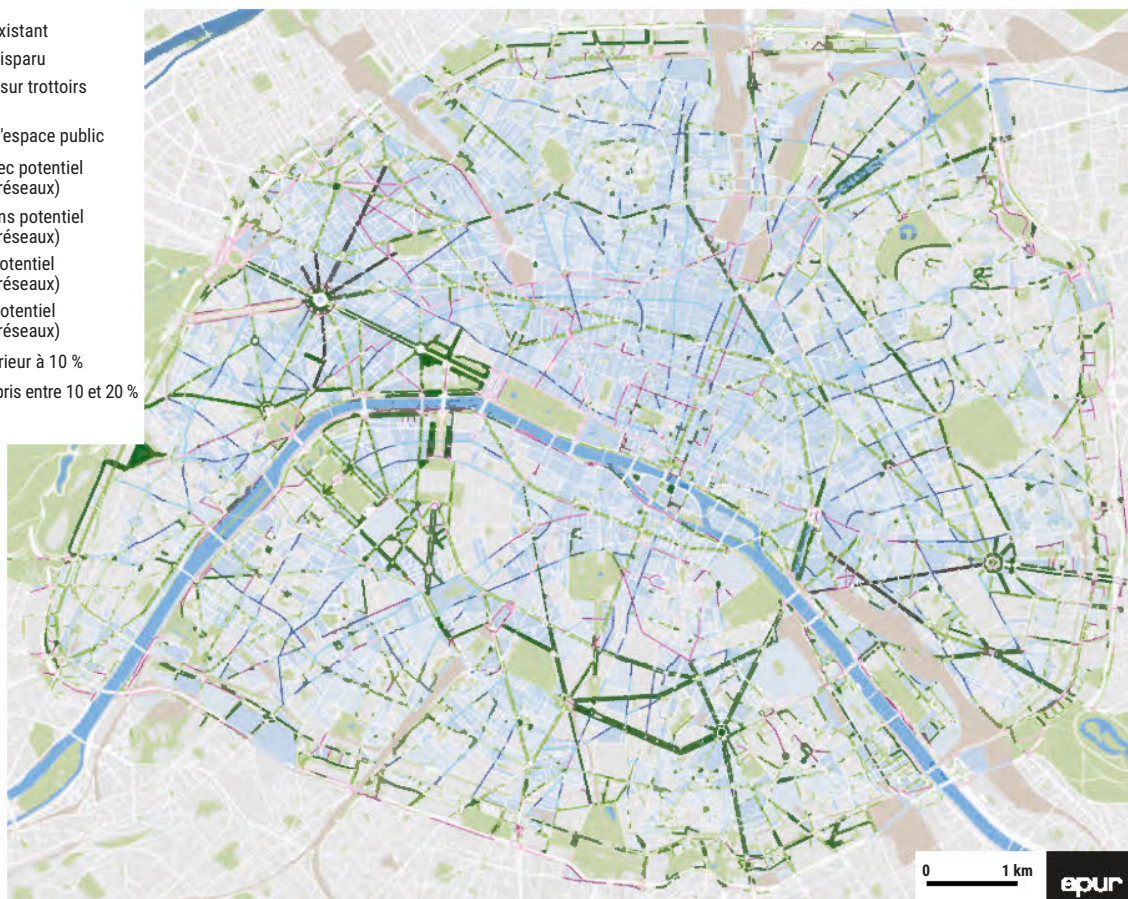
## ÉTAT DES LIEUX DU TAUX DE VÉGÉTATION EXISTANT



## AXE 1 : RENFORCER LE RÉSEAU DES RUES MAJEURES PLANTÉES

- 1- Double alignement existant
- 2- Double alignement disparu
- 3- Alignement existant sur trottoirs de plus de 6 m de large
- Autres plantations sur l'espace public
- Rue de plus de 19 m avec potentiel de plantation d'arbres (réseaux)
- Rue de plus de 19 m sans potentiel de plantation d'arbres (réseaux)
- Rue de faubourg avec potentiel de plantation d'arbres (réseaux)
- Rue de faubourg sans potentiel de plantation d'arbres (réseaux)
- Taux de végétation inférieur à 10 %
- Taux de végétation compris entre 10 et 20 %

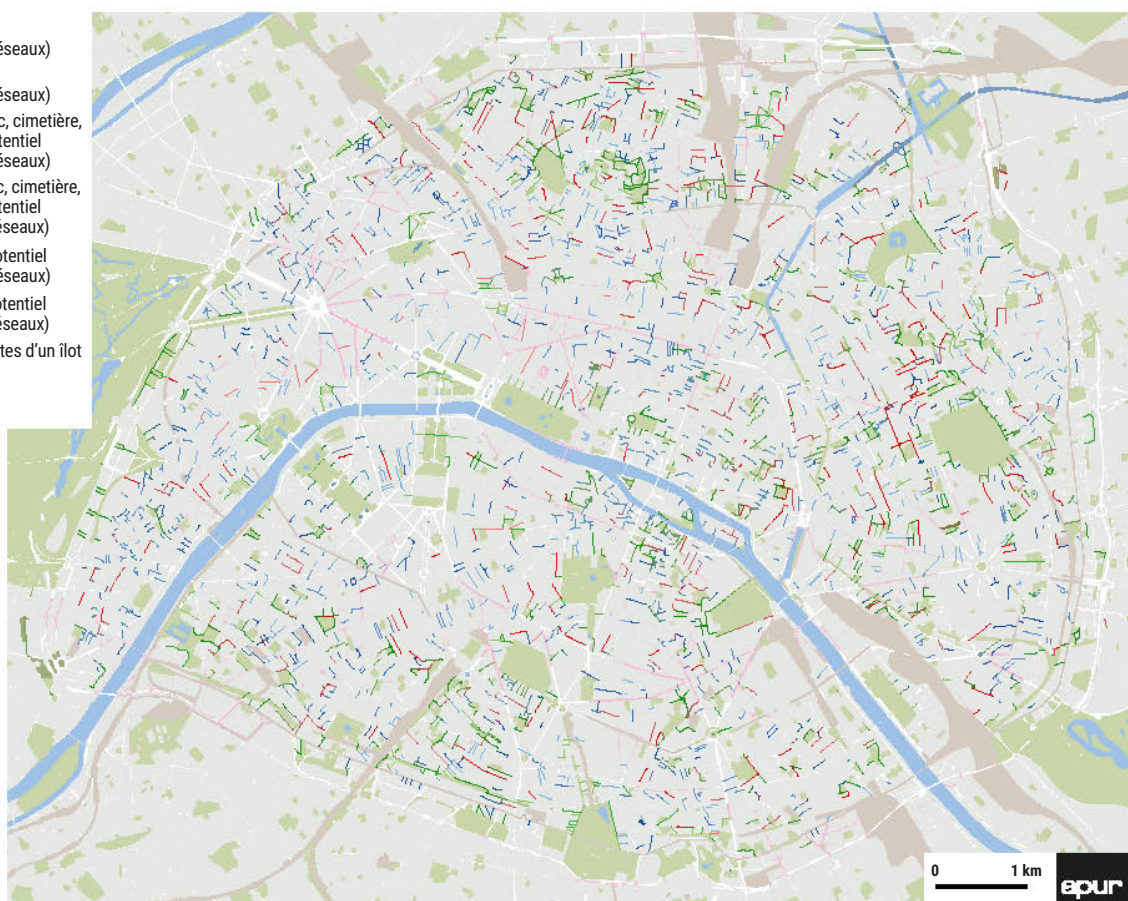
Source : Apur, DEVE



## AXE 2 : CRÉER DES RUES JARDINS DE PROXIMITÉ

- Rue école avec potentiel de plantation d'arbres (réseaux)
- Rue école sans potentiel de plantation d'arbres (réseaux)
- Rue à proximité d'un parc, cimetière, terrain de sport, avec potentiel de plantation d'arbres (réseaux)
- Rue à proximité d'un parc, cimetière, terrain de sport, sans potentiel de plantation d'arbres (réseaux)
- Rue résidentielle avec potentiel de plantation d'arbres (réseaux)
- Rue résidentielle sans potentiel de plantation d'arbres (réseaux)
- Secteur à plus de 7 minutes d'un îlot de fraîcheur nocturne

Source : Apur, DEVE, DVD, DPE



# Orientations pour des espaces publics végétalisés à Paris

## CAHIER 1 : IDENTIFICATION DES SITES POTENTIELS

Réalisé dans le prolongement de l'étude « *Espaces publics à végétaliser à Paris* » parue en juillet 2020, le présent rapport permet de prioriser et de scénariser les rues présentant un potentiel de végétalisation. Les orientations se déclinent en deux grands types d'actions : renforcer le réseau des rues majeures plantées et créer des rues jardins de proximité. Ce sont ainsi :

- 176 km de mails existants à renforcer ;
- 14 km de mail disparus à reconstituer ;
- 640 km de trottoirs plantés de plus de 6 m de large à renforcer ;
- 261 km de rues non plantées identifiées comme ayant un potentiel de plantation d'arbres au regard des grands réseaux souterrains :
  - 69 km de rues de plus de 19 m ;
  - 46 km de rues de faubourg ;
  - 64 km de rues écoles ;
  - 50 km de rues à proximité d'un parc ;
  - 32 km de rues courte et résidentielle.

Ces estimations ont été calculées en intégrant un coefficient de pondération défini avec les services de la Ville de Paris, pour chaque action, afin de prendre en compte les différentes contraintes de projet : passages sous portes cochères, places de livraisons, transports en commun...

Ce travail a été réalisé avec la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville de Paris et en lien étroit avec les services de la DVD et de la DPE. Sur l'ensemble de ces rues, il a été estimé le potentiel de plantation de près de 20 000 arbres et 140 ha de végétalisation au sol (hors bois, parcs, jardins, Boulevard périphérique, berges de Seine) ce qui permettra d'offrir des espaces de nature et de fraîcheur.

Le cahier 1 comprend le rapport sur les orientations à l'échelle de Paris. Il est suivi d'un cahier 2 constitué d'un atlas cartographique des sites potentiels identifiés déclinés par arrondissement.

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association loi 1901 qui réunit autour de ses membres fondateurs, la Ville de Paris et l'État, les acteurs de la Métropole du Grand Paris. Ses partenaires sont :

